



POUR UNE RECHERCHE AVEC ET POUR LES CITOYENS

Séminaire sur invitation des députés Marie-George BUFFET, Loïc

PRUD'HOMME, Michèle VICTORY

Judi 13 février 2020, Assemblée nationale

INTENTION

Le 1er février 2019, le Premier Ministre annonçait la mise en place d'une Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) afin de « redonner à la recherche visibilité, liberté et moyens ». Le processus de préparation de la loi porte la vision d'une recherche centralisée et au service d'une économie de la connaissance. Enfermer le monde de la recherche dans un modèle de compétition économique qui transforme le savoir en valeur marchande et les chercheurs en entrepreneurs, c'est l'empêcher de répondre aux nouveaux défis auxquels notre société est confrontée, qu'il s'agisse de santé environnementale, de transition écologique, de biodiversité...

L'urgence aujourd'hui est de remettre l'intérêt général au centre de l'institution de recherche, de donner les moyens aux scientifiques de s'inscrire dans une activité véritablement autonome, ouverte et engagée dans le monde. Pour cela nous convions un ensemble d'acteurs du monde de la recherche à venir présenter leur vision de la recherche. Dans le cadre de tables rondes qui aborderont successivement la question des choix scientifiques et techniques, du métier de chercheur et du rapport entre la recherche et la société, nous souhaitons réfléchir ensemble afin de proposer une organisation de la recherche qui soit à même de mieux servir l'intérêt général et de répondre aux défis que nos sociétés doivent désormais relever.

PROGRAMME

09h00 - 09h15 Propos introductif par Mme Marie-George Buffet, députée

09h15 - 09h30 Présentation du séminaire

M. Jérôme Santolini, chercheur CEA, membre de l'association Sciences Citoyennes

09h30 – 10h45 Table ronde : *Programmation et réalisation de la recherche publique, constats*

- M. Loïc Prudhomme, député
- M^{me} Michèle Victory, députée
- M. Christophe Voilliot, enseignant-chercheur à l'Université Paris Nanterre, membre du syndicat SNESUP-FSU
- M^{me} Ghislaine Filliatreau, directrice de recherche à l'INSERM, ancienne directrice de l'Observatoire des sciences et des techniques, membre de l'association Sciences Citoyennes
- M. Olivier Aumont, chercheur à l'IRD, membre du collectif Labos 1.5

10h45 – 11h15 Échanges avec la salle

11h15 – 12h30 Table ronde : *Sciences et démocratie, propositions*

- M^{me} Marie-Georges Buffet, députée
- M^{me} Chantal Pacteau, directrice de recherche au CNRS, membre du syndicat SNCS-FSU
- M^{me} Isabelle Goldringer, directrice de recherche à l'INRAE, membre du syndicat Sud Recherche EPST, membre de l'association Sciences Citoyennes
- M. Kévin Jean, maître de conférences au CNAM, membre de l'association Sciences Citoyennes
- M. Steve Hagimont, maître de conférences à l'Université de Versailles-Saint-Quentin; M. Guillaume Carbou, maître de conférences à l'Université de Bordeaux, membres du collectif Atécolpol
- M^{me} Anne Grenier, ADEME, Direction Recherche et Prospective

12h30 – 13h00 Échanges avec la salle



VERBATIM DES INTERVENTIONS

Table ronde : « Programmation et réalisation de la recherche publique, constats »

Jérôme Santolini : Merci d'être là pour discuter de la recherche, de l'organisation des recherches et des rapports entre science et société. Je voudrais juste faire une petite introduction pour cadrer le contexte de ce séminaire de travail. La genèse est liée au fait qu'il y a quatre-cinq mois à peu près, nous avons eu l'impression que la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) qui était en chantier était peu médiatisée, très peu débattue et nous avons eu envie de la remettre à l'agenda des discussions avec les parlementaires. C'est pour ça que nous sommes ici aujourd'hui ; nous avons pensé, c'était en septembre, à organiser une rencontre ici qui permettent à différents acteurs, aux parlementaire, aux citoyens, de se saisir de ces questions autour de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'ESR, acronyme qu'on risque de beaucoup utiliser. L'objet n'est pas forcément de se focaliser sur la LPPR en elle même et les controverses qu'il y a actuellement, mais plutôt de saisir l'opportunité de la préparation de la loi pour élargir la focale et pour placer l'organisation de la recherche dans un contexte plus général, plus large et, en particulier, de celui qui nous intéresse à Sciences Citoyennes, celui des rapports entre science et société. La question que nous voulions poser, comme on le voit dans la proposition, c'était « quelle recherche pour quels savoirs ».

Alors je voulais clarifier le positionnement de Sciences Citoyennes, rappeler d'où on parle. Sciences Citoyennes, c'est une association qui s'est créée il y a presque vingt ans et qui s'est donné comme objectif la réappropriation citoyenne et démocratique de la science : mettre la science au service du commun, de l'intérêt général.

On développe aussi des activités de promotion du tiers secteur scientifique, - c'est même nous qui avons d'une certaine manière fait émerger ce concept en France. Mais notre but ici n'est pas de faire la promotion du tiers secteur scientifique, ce n'est pas de déshabiller Paul pour habiller Pierre, de substituer, d'une certaine manière, à la recherche académique une recherche citoyenne. Non, nous ce qu'on souhaite, - et c'est un peu l'ADN distinctif de l'association -, c'est promouvoir un débat avec l'ensemble des parlementaires, avec l'ensemble des acteurs de l'ESR pour réfléchir sur l'organisation actuelle de la recherche, et en particulier pour confronter nos différentes visions qui sont certainement un peu opposées, différentes, parallèles, sur la place de l'enseignement supérieur, de la recherche et des savoirs dans nos sociétés, et de voir si on peut ensemble envisager d'autres organisations de la recherche.

La deuxième clarification, c'est qu'on utilise beaucoup le mot recherche mais qu'en fait le débat est plus large ; il concerne l'ensemble des acteurs de l'ESR, que ce soit les chercheurs et les enseignants-chercheurs, mais aussi les ingénieurs de recherche, les professionnels des supports administratifs et techniques. C'est aussi l'ensemble de la communauté scientifique, ça ne s'adresse pas simplement aux statutaires ou permanents, mais aussi aux précaires et à toutes ces personnes qui sont un petit peu dans l'ombre, et sans lesquelles aucun savoir n'aurait pu être produit.

Alors je vais maintenant présenter le cadre de ce séminaire : nous avons voulu réinvestir les axes des trois groupes de travail qui avait été proposés par le gouvernement au printemps dernier, justement pour élargir la focale, pour la repasser dans un concept rapport sciences-société, et pour revisiter concrètement, ce faisant, l'état et le fonctionnement de l'ESR aujourd'hui.

Le premier axe, c'est la question du financement, et nous avons traduit ça plutôt en termes de modalités de pilotage de la



recherche, sachant qu'aujourd'hui la quasi intégralité des axes de programmation de la recherche sont faites par des agences, qu'elles soient publiques ou privées. On voulait poser la question du qui pilote la recherche et de qui est légitime, aujourd'hui, pour définir les orientations scientifiques et techniques. Le deuxième point, c'est l'attractivité de l'emploi scientifique et là aussi on l'a détourné, on l'a re-traduit plutôt en termes de sens du métier de chercheur. Il est clair que la rémunération des personnels de l'ESR est aujourd'hui scandaleusement basse et légitimement dénoncée par l'ensemble des acteurs, que se soient syndicaux ou des collectifs. Nous voulons aller au delà et poser véritablement la question du sens de notre métier - je suis chercheur aussi, je ne me suis pas présenté ! Je suis chercheur au CEA¹ et membres de l'association Sciences Citoyennes. La question du sens de nos métiers, en particulier aujourd'hui dans un contexte de défiance de l'opinion publique, des pouvoirs publics vis-à-vis de notre communauté, mais aussi face aux enjeux historiques, je dirais, de crise climatique, sociale, de crise de l'université, etc. Donc on voulait plutôt poser la question de « quel est le sens du métier de chercheur au 21ème siècle ». Le troisième axe des groupes de travail, c'était les partenariats et l'innovation et c'est implicite aujourd'hui dans le cadre de l'économie de la connaissance, que ces partenariats sont à faire avec le monde industriel. Un monde économique pour lequel, depuis quelques dizaines, - peut-être une centaine d'années, il y a une connivence très forte qui s'est faite avec la communauté scientifique. Nous, on voulait savoir avec qui, pour qui, pour quoi, les scientifiques travaillent et souhaitent travailler, et donc re-réfléchir la question du partenariat dans un sens beaucoup plus large, qui inclut la société civile en se posant la question « avec quelles composantes de la société les scientifiques peuvent, doivent interagir ».

1CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

Voilà, donc ce sont les trois axes des groupes de travail qu'on va essayer de reprendre ce matin à travers deux tables rondes. La première va concerner, d'une certaine manière, le constat ; elle va poser un diagnostic sur le fonctionnement de l'ESR aujourd'hui. Diagnostic des critiques, des remarques. Je vais présenter les personnes qui vont participer à cette table ronde : le député Loïc Prudhommes, de la France Insoumise, Christophe Voilliot, représentant du syndicat SNESUP-FSU, Ghislaine Filliatreau, directrice de recherche à l'INSERM, ex-directrice de l'Observatoire des sciences et des techniques et membre de l'association Sciences Citoyennes, et deux représentantes de la mobilisation actuelle contre la LPPR - en fait on a été pris de court, on ne pensait pas, au moment où on a construit ces tables rondes et ses interventions, que tout d'un coup la mobilisation allait s'enflammer et il se trouve qu'à la rentrée, suite à des déclarations disons - maladroites des responsables de l'ESR, il y a eu une certaine structuration de la mobilisation contre la LPPR et il nous avait semblé donc important de réfléchir à ces questions de rapport science-société, d'organisation de la recherche en faisant venir des personnes qui sont impliquées dans cette mobilisation pour éclairer nos discussions, nos réflexions avec les enjeux actuels politique au sein de l'ESR - donc il y a Sophie Pochic, directrice de recherche au CNRS et Camille, docteur et chercheuse précaire, représentantes du collectif Facs et Labos en lutte², et finalement Olivier Aumont, chercheur à l'IRD et représentant du collectif de chercheur Labos 1 point 5.

Pour cette première table ronde, on veut faire quelque chose de vraiment informel, c'est un format séminaire de travail qui sera suivi d'échanges avec le public qui s'est déplacé ce matin et on enchaînera avec une deuxième table ronde qui, à partir de ces diagnostics et de ces constats, essaiera de réfléchir à une autre organisation de la recherche possible

2Le prénom a été modifié



en confrontant des propositions et des visions différentes de cette organisation. Madame Victory, députée de l'Ardèche, qui devait nous rejoindre ce matin à la tribune est absente parce qu'elle est malade et donc elle ne pourra pas participer à ces échanges. Comme je vous le disais, on va réfléchir à trois questions, la première étant le pilotage de la recherche publique. On va demander à nos intervenants de présenter leur vision du pilotage de la recherche et on va essayer de faire aussi un débat pour ne pas faire des interventions qui soient trop linéaires, mais segmentées de façon à ce que les gens puissent aussi se répondre, argumenter, contre-argumenter s'il y a vraiment des divergences de vues, - ou des convergences de vues. Donc on va demander à monsieur Voilliot de présenter la vision, aujourd'hui, d'un syndicat sur l'état du pilotage de la recherche en France.

Christophe Voilliot : Je précise, je suis moi-même co-secrétaire générale du SNESUP-FSU mais je m'exprime aussi au nom du SNCS, car nous avons tenu à présenter conjointement nos orientations. Il y a trois questions qui structurent cette première table ronde, je vais vous donner quelques éléments qui renvoient à nos mandats syndicaux et notre réflexion sur le sujet. Concernant d'abord le pilotage de la recherche publique, il faut partir, comme vous l'avez suggéré, d'un principe qui est celui de la liberté académique, auquel les organisations syndicales sont très attachées. C'est un principe qui ne se divise pas, qui ne se module pas et qu'il faut défendre. Je n'insiste pas là-dessus, je me permets de vous renvoyer au texte de la conférence que j'ai faite sur le sujet pas plus tard que samedi dernier à l'ENS et qui sera bientôt mis en ligne. Partant de là, il nous semble que les premiers acteurs légitimes pour effectuer des choix scientifiques et techniques concernant la recherche publique sont les chercheurs et les enseignants-chercheurs eux-mêmes en raison de leur aptitude à maîtriser les outils, les problématiques de la recherche, à en exploiter au mieux les résultats et à les faire connaître à la communauté scientifique

mondiale. Cette restitution peut se faire de diverses manières, y compris dans le cadre de recherches finalisées ou contractualisées mais dans tous les cas il est essentiel pour nous de préserver une part déterminante de recherche qui ne relèvent pas directement d'une démarche de responsabilité externe, c'est-à-dire économique, environnementale ou sociétale, afin de lutter contre des tentatives de contrôle des orientations de la recherche notamment par le secteur industriel sous couvert d'urgences climatiques, comme ça peut l'être aujourd'hui pour l'environnement, le climat, la santé, etc. Donc la recherche fondamentale alimentée par des questionnements propres aux chercheurs demeure le terreau indispensables à des découvertes majeures non anticipées, c'est très important et c'est un préalable à des recherches ensuite plus finalisées.

Quelle recherche financer dans ce cadre ? Spontanément je pourrais vous dire : le plus possible, voire toutes ! A priori il n'y a aucune exclusive à mettre à ce sujet, il faut bien savoir qu'aujourd'hui le recours massif aux appels à projets nous fait perdre beaucoup de temps et que cette manière de financer et de répartir les financements de la recherche aboutit à restreindre l'horizon des possibles et notre capacité collective de travail de manière générale. Je pense qu'il faut laisser les chercheurs et les enseignant-chercheurs déterminer eux-mêmes comment leurs domaines de recherche doivent évoluer et éventuellement comment de nouveaux domaines, de nouvelles disciplines doivent émerger, donc du coup je suis assez mal à l'aise par rapport à l'opposition qui serait entre culture de projet et culture de recherche. La démarche par projet est quelque chose qui peut s'intégrer à des activités de recherche à divers moments, à divers stades mais en tout état de cause il est hors de question de soumettre à une culture de projet l'ensemble des activités et de les inscrire dans ce qui serait alors une véritable épistémologie de marché. De cette conclusion découle logiquement notre refus très fermement affirmé de donner le dernier



mot aux financeurs quels qu'ils soient, - y compris une ONG ou une associations bien intentionnée, car cela contrevient encore une fois au principe cardinal, pour nous, de liberté de la recherche. Alors il y a une question connexe à cette problématique, qui a été évoqué dans les travaux préparatoires à ce séminaire, qui est la question du glissement des valeurs éthiques en recherche. C'est un sujet très important qui mériterait sans doute qu'on ait des discussions uniquement centrées sur ce sujet. Je pense qu'on peut s'entendre à peu près tous ici sur le constat assez alarmant d'une augmentation des dérives et des atteintes à l'intégrité scientifique du fait de la logique de concurrence entre laboratoires et équipes de recherche, et à l'action de ceux qui prétendent en assurer voire même en assumer le pilotage. Voilà pour la première question, j'enchaîne sur les deux autres questions...

Jérôme Santolini : Plutôt, je crois qu'on va essayer de rebondir au fur et à mesure. J'ai noté deux points importants : le concept de liberté académique, et de ne pas donner le dernier mot aux financeurs quel qu'ils soient, des industriels, des ONG mais aussi les politiques, la puissance publique. Je voudrais du coup que Loïc rebondisse pour parler de la puissance publique, la représentation nationale et finalement comment il voit ces notions de libertés académiques vu du côté des programmes publics.

Loïc Prudhomme : On commence dans le bois dur dès le matin comme ça avec des questions... Déjà peut-être dire d'où je parle, je pense que c'est intéressant. Donc moi, c'est mon premier mandat de député, je suis fonctionnaire d'état en disponibilité de droit pour remplir mon mandat et je travaillais à l'INRA comme technicien, c'est à ce titre là je pense que j'ai eu plaisir d'être invité à cette discussion - sachant que moi, je ne siège pas dans la commission permanente de l'assemblée qui traite ces problèmes de recherche, qui est la commission culture. Je suis sur la commission développement durable. Néanmoins, je suis avec attention ce

qui se passe autour de ces questions, je suis membre de l'OPECST, office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, et je pense qu'on pourra en reparler plus tard dans le débat parce que c'est aussi intéressant de savoir comment la recherche est vue par les parlementaires à l'intérieur du parlement et par les parlementaires de l'assemblée nationale et du sénat pour le coup. Sur la question du pilotage de la recherche publique plus largement, je pense que c'est la question que tu posais, et comment elle est discutée au parlement en fait, je pense que c'est peut-être là dessus que moi je peux vous éclairer, en fait elle n'est pas discutée... Pour être assez clair je pense que mon intervention va s'arrêter là, je crois que j'en ai dit déjà... Voilà, les orientations, la recherche fondamentale versus la recherche finalisée, les appels à projets versus un financement récurrent par la puissance publique, finalement je suis assez assidu sur les travaux de l'assemblée nationale, j'ai pas eu l'occasion de beaucoup m'exprimer ou de beaucoup être questionné sur la façon dont ces choix étaient opérés, en tout cas ils ne sont pas, au parlement, sur ce registre fondamental : qu'est-ce qu'on veut faire de notre recherche.

Ce qu'on nous demande de discuter, et je pense que c'est assez éclairant quand on lit ce document³ comme je vous invite à le faire, ce qu'on nous invite à discuter, nous, ce n'est pas rien, c'est le budget. C'est le budget qu'on vote tous les ans, et, 'ai quand même des trucs assez croustillants à vous montrer. Lire le budget général recherche et enseignement supérieur, cela nous en dit beaucoup sur comment c'est piloté, quelles sont les orientations. Il y a plein de choses

3Le député Loïc Prudhomme fait ici référence au « projet annuel de performance 2020 de la mission recherche et enseignement supérieur :

https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance-publique/files/farandole/ressources/2020/pap/pdf/PAP2020_BG_Recherche_enseignement_superieur.pdf

(consulté le 15 mai 2020)



assez intéressantes sur ce que disait monsieur Voilliot, sur qui est légitime à dire, à orienter, et moi j'ai une réponse, le gouvernement a une réponse, c'est même écrit là : "une consultation publique sur internet a également permis l'expression directe des personnels de la recherche et des citoyens pour préparer ce projet de loi". Ils parlent de la LPPR, dont on discutait, donc vous voyez la *start up nation* travaille, pour que vous soyez rassurés, enfin je fais un petit peu de second degré, mais voilà comment on envisage cette loi de programmation pour la recherche et je pense que ce document nous apprend beaucoup puisqu'il dit "les modalités de définition des stratégies en matière de recherche et de la mise en oeuvre concrète sont au coeur des préoccupations du gouvernement".

Donc le premier ministre a demandé qu'il y ait une loi de programmation pluriannuelle de la recherche et ce sont des personnalités qualifiées issus du monde académique et de la société qui vont en discuter, autour des problématiques suivantes, recherche sur projet, financements,... On note qu'on a déjà des éléments tels que attractivité des emplois, innovation de la recherche partenariale, et je crains que l'on ne soit pas tout à fait dans ce qu'on appelle tous de nos vœux ; mais en tout cas c'est écrit donc je pense qu'il est inutile que tous les acteurs de la recherche et ceux qui défendent en particulier la recherche publique, - et je m'inclus là dedans, - lisent le détail de ces documents budgétaires, parce que bien plus que les grands discours -et je vois ça encore plus depuis que je suis parlementaire- ce sont les actes qui valident les orientations politiques et là ils peuvent pas se cacher. Là, vous avez des tableaux de chiffres qui actent les priorités, et aussi les axes de recherche qui sont abandonnés. On peut parler aussi des missions qui sont assignés à l'enseignement supérieur, à la recherche, c'est écrit là aussi. Mission première (j'ai fait quelques petits marque-pages), c'est : répondre aux besoins de qualification (je pense qu'il faudra qu'on en discute) par la formation tout au long de la vie - jusque-là ça ne me choque pas ;

accroître la production scientifique des opérateurs de recherche, deuxième mission qui vous est assignée ; troisième : participer activement à la construction de l'Europe de la recherche. Ca vous parle ? On pourra en rediscuter... et la dernière, ma préférée : améliorer la part de la r&d des entreprises françaises dans l'effort national de recherche. Encore une fois bingo sur les partenariats, les financements, c'est écrit : quatre missions. Bon moi je trouve que ce document il en dit bien plus que ce que je pourrais vous raconter pendant des heures et des heures sur la puissance publique, qu'est-ce qu'elle dit et qu'est-ce qu'elle veut faire de la recherche.

Jérôme Santolini : Donc là tu nous dis que le gouvernement a déjà fait un cadrage technocratique, c'est à dire sur le mécanisme, sur le projet, la compétition, la r&d des entreprises, etc., et qu'ensuite on confierait le bébé à des personnes qualifiées du monde de l'ESR et qui pourraient essayer de mettre ça en musique ?

Loïc Prudhomme : C'est absolument ça.

Jérôme Santolini : Donc la je laisse la parole à Ghislaine, ancienne directrice de l'Observatoire des sciences et techniques, qui a pu observer justement que ce passage d'une logique, on va dire technocratique (même si le mot n'a pas beaucoup de sens), du champ politique au champ public ? Le document présenté par Loïc, de quoi est-ce qu'il...

Loïc Prudhomme : Alors je précise : c'est le document budgétaire, c'est le projet de loi finances 2020, le budget général mission interministérielle, le projet annuel de performance annexe au projet de loi de finances pour 2020, ce n'est pas la LPPR. Mais par contre c'était important de rappeler que dans le projet de budget dont je vous ai fait la lecture, la LPPR elle est déjà dans les tuyaux, elle est déjà dans la seringue comme on dit. Et donc la loi n'est pas encore votée que déjà vous la retrouvez dans les



documents budgétaires de 2020 : ça aussi ça veut dire des choses.

Ghislaine Filliatreau : Je vais rebondir, ça tombe bien parce que ce que j'avais regardé comme document pour préparer, c'est la partie « bilan » du budget de « recherche et enseignement supérieur »⁴. Car c'est un document qui complète le document budgétaire, mais qui veut aussi rendre compte des contenus en recherches, de ce qui a été fait dans l'année avec les budgets reçus. On le trouve sur un site qui est très bien fait (dès qu'on a appris à s'en servir), où tous ces documents sont compilés (d'une façon assez intéressante et effectivement il y a énormément de matière à l'intérieur pour voir ce qui se passe (c'est le site du Minefi, ça s'appelle joliment "performance.gouv"). Donc je recommande moi aussi la lecture de ce type de documents, même si ce sont des documents épais dans lesquels il faut rentrer. L'idée c'est que, lorsqu'on lit ces documents on a une idée de comment se fait concrètement le pilotage de la recherche, et la conclusion, pour résumer le message, c'est que en fait, tant pour les programmes de recherche que pour les chercheurs (par chercheurs j'entends tous ceux qui font de la recherche), on voit qu'en effet ils sont très contraints et qu'ils sont contraints par des outils et par des mécanismes de gouvernance. Et ces mécanismes budgétaires et de performance contraignent énormément. Et donc je m'attacherais plutôt aux marges de manoeuvre – ou plus exactement au manque de marges de manoeuvre, tant du côté du politique (qui de toute façon voit arriver une avalanche de choses déjà cadrées, contraintes, gagées) que du côté des personnels de recherche. Donc l'idée c'est que si on regarde dans le Jaune recherche et enseignement supérieur on a

des explications sur les budgets puisque que le Jaune explique les politiques publiques visées : ce qui était visé, ce qui a été fait, ce qui sera fait.

Alors, on se rend compte que la plupart des priorités politiques et des thèmes de recherche qui sont identifiés par l'Etat sont à peu près les mêmes en France et dans tous les pays. Si vous regardez, vous allez voir toutes les têtes de chapitres « priorité », « programme », « plans », « défi » ; voilà, il y a un vocabulaire extrêmement riche sur toute une série de choses qui sont décrites en partant du budget global (celui de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) et qui décrivent de plus en plus menu la façon dont tout ça va être ventilé. Mais en fait on se rend compte d'une forme de conformisme politique dans ces descriptions (je prends des termes schématiques mais qui vont nous permettre d'avancer vite), qui est lié à mon sens à deux contraintes : premièrement, une contrainte politique au sens premier du terme, à savoir, dire « nous avons bien identifié les grands défis de notre temps » alors bien sûr ce sont les mêmes grands défis que ceux de l'Europe et d'autres, et deuxièmement "nous avons demandé à nos forces de recherches de s'y atteler".

C'est un message qui est contraint politiquement et comme c'est d'ailleurs écrit à la première page du document, ces défis recoupent largement les enjeux auxquels nos principaux partenaires scientifiques s'efforcent de répondre également. Evidemment, tout le monde s'efforce de répondre aux défis, et demande à ses chercheurs de s'en occuper. Premier point.

Mais ceci est sur fond de compétition internationale et donc il y a une contrainte par la compétition. Quand vous êtes en compétition, vous êtes en plus très contraint de ne pas aller cueillir des framboises mais de vous devez vous concentrer sur ces aspects compétitifs. Donc deuxième point : une contrainte de compétition internationale, qui est tout à fait assumée également et qu'on

4 Ghislaine Filliatreau fait ici référence au « jaune » recherche et enseignement supérieur de 2019 : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/files/documents/jaunes-2019/jaune2019_recherche-W.pdf (consulté le 15 mai 2020)



voit dans tous les discours. C'est en quelque sorte une contrainte de conformité géopolitique parce qu'il faut montrer que l'on s'attelle aux mêmes problèmes et qu'on a tout ce qu'il faut, quand on est un pays souverain, pour répondre à toutes les grandes questions qui se posent. Et effectivement j'ai remarqué (je vais sauter parce que sinon je suis trop longue) que selon les modalités prévues dans le code de la recherche, il est précisé que la stratégie nationale de recherche a été élaborée sur la base d'une large consultation de la communauté scientifique, des partenaires socioéconomiques, des pôles de compétitivité, des représentants du monde associatif, des administrations, des agences publiques et des collectivités territoriales concernées ainsi que de la société civile, et il y a effectivement des dispositifs de consultation remontants qui sont considérables et qui sont actifs tout le temps.

Et on voit qu'avec cette large consultation, on arrive à des résultats qui sont déjà très calibrés et qui sont liés à ce que à ce qu'on pense qu'il faut faire, et à ce que tout le monde fait. Ça pose la question de la notion de stratégie, parce qu'on peut avoir l'impression qu'une stratégie suppose quand même des choses qui sont plus spécifiques, plus différentiantes, plus locales. Alors il y a des grandes politiques qui sont par pays un peu différentes les unes des autres, le nucléaire en France par exemple est une politique vraiment nationalement et politiquement investi ; il y a des choses comme ça. Mais l'idée, c'est quand même que cette notion de consultation reste assez théorique et assez désincarnée et formelle. Et je vais juste prendre le temps d'aller jusqu'au bout de la désincarnation, si je puis dire, c'est en soulignant que tous ces dispositifs « orientation », « priorités », etc., sont "sous contrôle de performances" : le pilotage du budget de l'état, c'est un pilotage par la performance, en compétition internationale ! La boucle est bouclée parce que cela veut dire que la performance est tout le temps là d'une manière ou d'une autre, c'est une boucle de rétroaction puisqu'il faudra "rendre

compte". Et cette performance, elle cascade partout : c'est aussi celle qu'on demande aux institutions de recherche, aux organismes de recherche, et pour finir aux chercheurs. Et cette performance est liée à des indicateurs que tout le monde connaît. Donc toute une série d'indicateurs très classiques qui vont s'appliquer à différents niveaux et ces indicateurs sont en eux-mêmes une contrainte car ils sont contraints par la compétition internationale : comment les chercheurs français « performant-ils » ? Bon, on n'entre pas trop dans le détail mais quand même, juste de dire que ce sont pas des mesures en l'air... tout le monde le sait mais en même temps il faut vraiment en prendre acte : ce sont des index comparatifs entre les institutions, les pays, etc. Et qui correspondent par exemple à des décomptes de publications scientifiques, vous le savez tous mais ces décomptes sont des outils qui contraignent, ce sont des bases sélectives qui ne prennent pas toutes les publications qui sont produites mais des sélections de publication, et qui ont des choix à la fois éditoriaux et commerciaux parce que ce sont des éditeurs de base de données qui produisent ses bases, qui produisent les indicateurs, qui produisent ce qui correspond à leur propre stratégie y compris géopolitique, etc. Ce sont des multinationales, ce qui n'est pas du tout en soi un problème, mais ça veut dire des choses sur leur propre stratégie. Donc il y a un décompte des publications, vous le savez. Le diable est dans tous ces détails.

Le deuxième paramètre important dans tous ces indicateurs, c'est la valeur de cotation desdits journaux, le fameux indices d'impact. Cette valeur de cotation, j'insiste, est un chiffre statistique qui est lié aux journaux eux mêmes et pas du tout aux publications des chercheurs. Ce qu'il faut pour donner de la valeur à une publication dans un journal, c'est premièrement l'avoir produite le plus vite possible et deuxièmement la placer dans le journal le mieux côté possible puisque c'est une façon de nourrir les indicateurs, qui au niveau du pays lui-même vont commencer à être affichés et à jouer un rôle



structurant, au moins pour les bilans qui sont donnés. Donc l'idée ce n'est pas de les ignorer (d'ailleurs c'est inévitable d'avoir des outils de suivi et de rendu) mais de se rendre compte que c'est très contraignant, et qu'ils induisent des comportements et des routines que tout le monde suit et oublie au fur et à mesure qu'ils s'en imprègnent. Les journaux ont des choix éditoriaux, comme vous le savez tous, et on va essayer de placer un article en fonction des journaux auxquels on pense, en fonction des sujets qui passeront. Il y a des sujets qui n'intéressent pas les journaux, tout ça a été dit à maintes reprises, mais ça veut dire que ça réduit considérablement les marges de liberté académique qui sont laissées aux chercheurs et on verra que ça descend effectivement jusqu'aux pratiques au jour le jour des chercheurs.

Jérôme Santolini : Ce sont les bons mots, « liberté académique » parce que là on a l'impression qu'effectivement il y a consultation de la communauté bien qu'on ait normalement une définition des axes stratégiques par le gouvernement. C'est un pilotage un peu désincarné avec des indicateurs transnationaux et des modalités qui rappellent le marché. Par rapport à la mise en concurrence, la culture de marché, et par rapport à cette question finalement d'atteinte à la liberté académique, j'aurais voulu avoir le sentiment des chercheurs. Sophie et Camille, sur une question justement de culture de projet, de culture du marché, de culture de la performance : est-ce que ça a un impact dans le monde de l'ESR ?

Sophie Pochic : Merci beaucoup pour votre invitation. Nous représentons la coordination nationale de Fac et Labo en lutte. Je dois rajouter que je suis directrice de recherche au CNRS, j'étais par exemple experte qualifiée au conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP), et Camille est docteure et ATER dans une université parisienne.

Camille : Merci. Du coup je vais aussi dire d'où on parle, et parler un tout petit peu de la

coordination nationale des Facs et Labos en lutte. Cette coordination est composée de jeunes titulaires et précaires souvent nés après 1975 qui se mobilisent sur deux fronts : d'abord alerter sur le choc des pensions sur les personnels de l'ESR, qui ont déjà des salaires bas, peu de primes fonctionnelle, des carrières précaires jusqu'à 35 ans ; et ensuite contre la réforme « inégalitaire et darwinienne », pour reprendre les mots d'Antoine Petit, PDG du CNRS, pour soutenir un service public d'enseignement et de recherche présent sur tout le territoire. Cette coordination aujourd'hui regroupe plus de 57 facs, 171 labos, 25 sections du CNU, 8 collectifs de précaires et vacataires, elle est soutenue par les syndicats. Tous ces facs et labos se mettent ensemble avec notamment l'objectif du 5 mars 2020 comme journée où « l'université et la recherche » s'arrête, pour réussir à se faire entendre. Toutes les infos, si vous le souhaitez, sont sur le site universiteouverte.org.

Sur la LPPR, il y a une opposition très forte de notre communauté aux orientations néolibérales du GT3 de la LPPR, « Recherche partenariale et innovation », et notamment sur la création d'une cellule stratégique de la recherche qui serait pilotée au plus haut auprès du premier ministre, et qui serait le lieu de lobbying des grandes entreprises autour de cinq à sept défis sociétaux surtout industriels, prioritaires à financer. Il y a aussi une opposition massive au GT1 « Financement » sur l'augmentation du poids des financements sur projet avec tous les moyens supplémentaires concentrés sur l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), ce qui viendrait à bonder une dizaine de grandes universités de recherche et d'innovation, et des projets orientés par les industriels. Enfin il y a levée de boucliers sur le GT2 « Attractivité et carrière » contre l'idée de précariser par des CDI « de mission » et des CDD, de revaloriser par les primes à la performance pour des porteurs de projets.

Nous voulons aussi alerter sur le problème démocratique, qui a déjà été abordé, du simulacre de consultation LPPR. Les groupes



de travail proposent exactement l'inverse de la majorité des propositions faites par la communauté scientifique, avec plus de 9000 contributions qui sont restés non publiques, et notamment celle de la CPCN (Conférence des présidents du Comité National) du CNRS et des sociétés savantes qui exigeaient des financements réguliers, des créations d'emplois et surtout de redonner du temps de recherche aux chercheurs et aux enseignant-chercheurs. Pour nous c'est évidemment la communauté scientifique qui est la plus légitime et la plus experte pour décider des orientations scientifiques et techniques de la recherche publique au service du public, au regard de l'état des lieux des savoirs et des problématiques en recherche fondamentale au niveau national, et surtout international.

Sophie Pochic : Car, vous le savez, la recherche publique française est cruellement sous-financée. Il y a de très faibles dotations récurrentes, ce qui handicape les laboratoires où se déroulent des programmes de recherche individuelle et collective sur le temps long. Les dotations représentent moins de 10% du budget global des laboratoires, et cela affecte particulièrement les jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs. Recrutés par exemple au CNRS sur un programme original et ambitieux de moyen terme qui a été évalué collégialement par les pairs de leur discipline, ils et elles sont recruté.e.s, mais on leur demande de trouver eux-mêmes les moyens de s'autofinancer. A l'inverse il y a l'énorme Crédit Impôt Recherche pour les entreprises, qui capte plus de 6 milliards par an, représente près de deux tiers de l'effort public, mais qui en terme d'efficacité, en terme de production scientifique et même d'innovation technologique, est très mitigé selon une étude de France Stratégie. En fait c'est une niche fiscale réalisée sur le dos de la recherche publique. Donc progressivement, dans le contexte structurel de réduction des moyens et des effectifs, et de la montée du financement par projet, les scientifiques sont devenus des entrepreneurs académiques et des gestionnaires de projet. On consacre une

large partie de notre temps de travail à la veille des appels d'offre dans des guichets démultipliés : ANR, ERC, LABEX, IDEX... Donc on passe notre temps à monter des projets ad hoc et à évaluer de manière croisé les projets des autres (parce que les scientifiques évaluent les projets des autres) donc on a progressivement été spécialisé dans le travail d'ingénierie de projet de recherche avec une équipe projet temporaire, composée en majorité de précaires (doctorants, docteurs post-doc ou chômeurs, ingénieurs, techniciens contractuels) - qui composent désormais près de 40% des personnels de laboratoire. Donc il y a une pression temporelle sur les projets courts imposés par ce système de financement par projet, et ça génère de fait une autonomie tronquée pour le travail scientifique, ce qui crée des risques pour la qualité des recherches produites. Cela peut aller soit vers le « conservatisme » : en fait on va proposer des projets « réchauffés » déjà avancés parce que ça permet d'obtenir rapidement des résultats ; et ça crée aussi une primauté aux seniors et aux équipes déjà réputées. Cela peut entraîner aussi le risque de « zapping scientifique », parce qu'on va aller au gré des priorités. Surtout il y a toujours un décalage entre le projet idéal qu'on a soumis au financeurs et le temps de travail réel pour le réaliser, ce qui entraîne de nombreux effets pervers : intensification du travail, surcharge chronique, harcèlement moral des précaires pour toujours plus de productivité, moins de contrôles et de fiabilité des résultats. Cela a déjà été évoqué, cela entraîne une augmentation de la fraude voire du vol de propriété intellectuelle, notamment des plus précaires dans l'équipe. Donc la communauté scientifique a le sentiment d'un travail de « qualité empêché », pour reprendre les thèmes de Yves Clot notamment, par rapport à des décideurs, présidents d'université et d'organismes (quasiment tous des hommes) qui eux gèrent à distance sur indicateurs et qui planent par rapport aux conditions de travail réelles dans les laboratoires... Ce malaise est encore plus net pour les enseignants-chercheurs parce qu'ils et elles



sont recruté.e.s, notamment en province, dans des universités paupérisés ; et qui n'ont normalement qu'un mi-temps à consacrer à la recherche. Ils et elles sont entouré.e.s de moins en moins de collègues titulaires pour accueillir 20 % d'étudiants en plus depuis 2012, donc un travail administratif en augmentation. La recherche publique doit retrouver les moyens de reconstruire des espaces d'autonomie scientifique, notamment par des crédits récurrents sur 5 ans minimum qui vont aux laboratoires et aux collectifs de travail, et par un plan massif de création de postes titulaires, c'est-ce qu'on a d'ailleurs réaffirmé dans la résolution de la coordination nationale des Facs et labos et lutte qui a été votée le premier et deux février dernier. Je m'arrête là !

Jérôme Santolini : Olivier, tu as une vision particulière de ce pilotage là, de l'évolution de tes conditions de travail par rapport ...

Olivier Aumont : Je vais faire comme mes collègues, je vais dire d'où je parle et en tant que quoi. Comme cela a été dit en introduction je parle en représentant du collectif Laboratoire 1 point 5. Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, je ne vais pas faire une longue description, on n'a pas le temps. Le collectif Labo 1 point 5, il est là pour animer et organiser une discussion autour des pratiques de recherche, des thématiques de recherche en lien avec l'urgence climatique et environnementale.

C'est vraiment quelque chose qui est la pour essayer d'organiser une réflexion et éventuellement des propositions pour essayer d'adapter nos pratiques. De réfléchir sur nos pratiques pour répondre à ces questions mais également pour les ajuster par rapport à cette urgence, en partant du constat que la recherche a un devoir d'exemplarité en terme de comportement et de transition environnementale. Ceci étant dit, j'avais préparé quelques éléments, mais la discussion a déjà commencé donc je vais balayer ça et je vais revenir sur certains points qui me semblent relativement important, que j'ai entendu et sur lequel je pense qu'il y

a matière à discussion. La première chose, c'est sur le pilotage de la recherche et savoir qui doit piloter la recherche. Alors le pilotage de la recherche en fait je ne pense pas, de mon point de vue, que l'on puisse le laisser uniquement aux chercheurs, c'est à dire que la liberté académique est importante mais qu'elle ne peut pas être totale. Elle n'est pas totale de toutes les manières, ça veut dire qu'elle est encadrée, forcément. On voit bien que si on laisse la liberté totale aux chercheurs, l'histoire prouve qu'il y a eu un certain nombre de choses qui se sont passées, des pratiques pas forcément éthiquement acceptables ont été faites. Donc je pense que la liberté du chercheur est respectable mais ne peut pas être totale. Et, de la même façon, je pense qu'elle doit être contrainte par un certain nombre d'éléments. Pourquoi ? Parce que les chercheurs sont juges et parties, déjà, on ne peut pas demander aux chercheurs de définir pour eux même ce sur quoi ils vont travailler. Déjà, ils ne savent pas forcément tous quels sont les besoins de la société, et puis je pense qu'il doit y avoir une intervention de la puissance politique et des citoyens. Alors la question c'est comment on organise ce pilotage. Je n'ai pas de réponse, de recommandations spécifiques, Sciences Citoyennes par exemple a un certain nombre de recommandations sur la façon de dessiner des thématiques, des priorités. Voilà, je n'ai pas spécifiquement de recommandation par rapport à ça, par contre moi, en tant que représentant du collectif Labos 1 point 5, je pense qu'il y a quand même un certain nombre d'évènements et d'enjeux pour l'avenir qui nécessitent que la communauté scientifique, la société et la puissance politique s'emparent de certaines questions. Et donc si on doit s'emparer de ces questions là, nécessairement, ça veut dire qu'il y aura un pilotage nécessaire, c'est à dire un certain réajustement des thématiques de recherche pour répondre à ces questions. Alors la question qui se pose est : comment faire un pilotage qui permette de préserver à la fois la production scientifique... je ne parle pas de productivité scientifique parce que, je fais un petit aparté, la science à tendance



comme d'ailleurs d'autres pans de la société à tomber dans des excès de productivisme en se basant beaucoup sur des critères quantitatifs et pas forcément tellement qualitatifs, c'est à dire que quand on voit par exemple le rapport du GT1 "financement de la recherche", je conseille à tous ceux qui sont ici de lire l'introduction, c'est je pense un bon exercice de voir un peu la façon dont la recherche est considérée, ou le rôle qui est attribué à la recherche par ceux qui ont écrit ça, ce groupe de travail. Dans ce GT1, ils partent d'un certain nombre de constats qui ont déjà été évoqués ici, par exemple sur le fait que le nombre de publication en France, ou plutôt la part de la France en terme de publication mondiale est en train de... alors évidemment ici le nombre, on parle pas forcément de qualité des publications qui sont produites. On parle aussi dans ce GT1 du fait que la recherche doit produire plus de connaissances, pas tellement de savoir quelles connaissances on va produire pour quels usages. C'est dit mais c'est plus de connaissances, je sais pas moi exactement ce que ça veut dire, mais plus de connaissances et pour servir les intérêts qui sont le rayonnement de la France. On voit bien ici qu'il y a un intérêt éminemment politique et un rôle éminemment politique qui est donné à la recherche. Donc on va participer au rayonnement de la France et évidemment soutenir l'activité et la croissance économique en France. Évidemment quand on parle du point de vue d'un collectif comme Labos 1 point 5 pour lequel l'urgence écologique, l'urgence environnementale est posée, la question de la croissance économique est un sujet qui est éminemment complexe, éminemment discutable. Donc la question que se pose le collectif Labos 1 point 5 par rapport à ce genre de raisonnement, c'est « est-ce que la recherche doit se laisser attribuer ce rôle par la puissance publique ? ». Je ne parle pas de la société, je parle de la puissance publique. « Est-ce qu'elle doit se laisser imposer ce rôle ou est-ce qu'elle doit s'emparer aussi de manière interne du rôle que la recherche publique doit jouer dans la société française,

ou mondiale ? ». D'une certaine manière on ne peut pas laisser les chercheurs complètement seuls, mais quel type de pilotage, donc dans quel cadre, avec quelles mécaniques de pilotage... en tout cas pas une mécanique d'animation ou d'asservissement des chercheurs à des intérêts qui seraient dessinés par un comité stratégique près du premier ministre.

Loïc Prudhomme : En fait sur les choses qui ont été dites par Ghislaine Filliatreau et Olivier, Ghislaine qui disait que les indicateurs sont présentés comme indiscutables, je pense que c'est-ce qui a sous-tendu la création de l'ANR. Dire que ça permettrait de graver dans le marbre des indicateurs indiscutable, c'est à dire qu'on ne peut plus discuter au niveau scientifique ni politique, on met une superstructure au dessus dans lequel on grave sur le fronton les critères des indicateurs "indiscutables", et on le balance comme étant la structure qui oriente la recherche. Alors on en vient à : quelle place entre cette liberté académique totale et la liberté qui doit être effectivement encadrée par le politique. Moi je disais tout à l'heure, mais en fait ça ne se discute nulle part ici, parce qu'il n'y a justement pas d'espace entre ces indicateurs gravés dans le marbre et cette liberté académique qui doit être au service de la société et qui est donc à encadrer par le politique - parce que le politique c'est ça, c'est quel projet de société on dessine ensemble. Olivier parlait de missions, les quatre missions que je vous ai lues tout à l'heure qui sont dans le document budgétaire, effectivement, il n'y a aucune mission qui rend compte des urgences écologiques, environnementales, climatiques y compris sociétales.

Jérôme Santolini : Le politique aussi, finalement, est dessaisi de ça ...

Loïc Prudhomme : C'est ça ! C'est comme nous, on nous présente des trucs indiscutables, des indicateurs... en gros pourquoi vous voulez discuter d'orientation, c'est indiscutable donc on ne discute pas ! Bon par contre maintenant dans les quatre



missions indiscutables, où est-ce qu'on en met un petit peu plus, où est-ce qu'on en met un petit peu moins, et on fait un jeu de bonneteau...

Ghislaine Filliatreau : Juste, pour les indicateurs indiscutable, c'était mon point en fait, ils sont indiscutés parce que les outils...

Loïc Prudhomme : Moi je l'ai traduit comme jamais discuté.

Ghislaine Filliatreau : Tout à fait, mais ce qui est plus en plus grave ou plus important encore, c'est que les outils et les mécanismes (et il en faut : on tourne comme ça), on ne les discute plus ; on ne les interroge plus et on ne les réinvestit plus de leur finalité première. C'était juste pour aller dans le même sens, et dire que « indiscuté » est plus important que "indiscutable" parce qu'il n'y a pas quelqu'un qui dit « on n'en discute plus », c'est que en fait plus personne n'en discute !

Jérôme Santolini : On est tous d'accord sur cette question ?

Christophe Voilliot : Non, je voulais revenir sur l'intervention précédente à droite de la tribune pour exprimer mon désaccord total et même mon inquiétude par rapport à ce que j'ai entendu. Alors certes, il existe des dérives de la recherche, des dérives productivistes. Là d'accord. Mais en aucun cas la réponse à ce type de dérive peut consister en des limitations, des contraintes à la liberté. La recherche, c'est même l'inverse, et ce qu'il faut développer, et seul dans un cadre de liberté on peut le faire, c'est une éthique de la responsabilité des chercheurs. Mais en aucun cas contraindre la liberté de la recherche.

Jérôme Santolini : Est-ce qu'elle existe, cette éthique de la recherche ?

Christophe Voilliot : Elle existe à partir du moment où il y a des collectifs. D'une certaine manière quand on regarde le fonctionnement du GIEC par exemple, derrière cette coopération internationale il y

a une éthique de la responsabilité et de l'engagement des chercheurs. Mais elle n'est possible que parce qu'on les a laissé libre de faire ce qu'ils souhaitaient faire et communiquer comme ils le souhaitaient et à qui ils le souhaitaient les résultats de leurs recherches. Donc en aucun cas contraindre la liberté de la recherche ne peut être une solution, et mon organisation syndicale combatta toujours ceux qui tiennent ce discours.

Jérôme Santolini : Cela nous laisse de la matière pour le débat de tout à l'heure. Je voulais rebondir sur l'éthique de la responsabilité pour introduire le deuxième thème, le sens du métier de chercheur, puisque là on a l'impression, à partir de toutes ces interventions, que le chercheur est un petit peu perdu entre un pilotage impensé, indiscuté et dans lequel il est obligé de se soumettre contraint... et en fait, aussi, des injonctions sociales, sociétales, écologiques, environnementales dont il n'a pas forcément la liberté de se saisir. Je redonne du coup la parole à Olivier pour répondre à cette question du sens du métier de chercheur, et finalement de l'éthique... quelle est la place de l'éthique aujourd'hui dans nos métiers ?

Olivier Aumont : Alors c'est une question qui est assez compliqué, relativement vaste et en tant que représentant du collectif Labos 1 point 5, le sens du métier de chercheur, en fait, on voit au sein de la communauté scientifique (et pas forcément uniquement dans la communauté scientifique autour des sciences de l'environnement ou des sciences de la terre) apparaître un certain nombre de questionnements personnels qui concerne vraiment chacun des chercheurs. Et là encore quand je dis chercheur, je ne parle pas uniquement des chargés de recherche ou des enseignants-chercheurs, je parle vraiment de tous les personnels du monde de la recherche. Ils se posent vraiment des questions sur le sens du métier que l'on fait, par rapport à des questions de société. Parce que le chercheur, quoi qu'on en dise, il est aussi citoyen et donc même si certains



pensent que quand le chercheur est installé en tant que chercheur il n'est pas citoyen et que quand il est citoyen il n'est pas chercheur, en fait la séparation n'est pas possible. Le chercheur vit dans la société, il ne peut pas laisser sa charge de citoyen quand il rentre dans son laboratoire ; il est donc nécessairement, dans la façon dont il va faire sa recherche, animé par des questions de société, et forcément une des questions (ce n'est pas la seule) est celle de l'environnement puisqu'on en entend évidemment de plus en plus parler, sur laquelle il y a aussi une pression, on a vu ça notamment par les jeunes envers la communauté, avec des questions qui s'appuyaient sur le discours de la communauté scientifique. Ils interpellaient aussi des personnels de recherche sur leur rôle par rapport à ces questions environnementales, et donc se pose la question de la responsabilité du chercheur et pas forcément du chercheur en sciences de l'environnement ou en sciences de la terre, par rapport à ces questions de société et ces questions environnementales.

Cette question, - avec toujours, quand on aborde ces questions là sur la prise de position du chercheur, sur le message que le chercheurs va donner à la société, avec toujours la question sous jacente de la neutralité du chercheur, etc., et qui est une question qui est extrêmement difficile, en fait, à aborder... D'abord parce que les chercheurs, les personnels de recherche ont très peu de connaissances d'épistémologie en philosophie des sciences qui leur permettrait d'aborder ces questions là, et donc de discuter sereinement des questions de la position du chercheur dans la société et de sa neutralité (enfin, des neutralités, puisqu'il en existe plusieurs sortes) du message scientifique envers la recherche. Mais ce sont des débats qu'on a énormément de mal à avoir. Moi je vais parler de ma communauté scientifique parce que c'est celle que je connais, qui est celle des sciences du climat et de la terre. Ce sont des débats qui sont extrêmement difficiles à avoir, et qui en fait "polluent" entre guillemets toute prise

de position ou tout discours vers la société, avec des discours sur, par exemple, et je l'ai déjà utilisé à dessein, d'"urgence climatique". L'utilisation du mot urgence climatique : « urgence » pose un débat dans la communauté scientifique parce qu'évidemment, il y a une connotation derrière, une connotation de valeur critique associé à ce mot « urgent ». Pourquoi urgent, pourquoi utiliser un mot qui sous-entend la nécessité de s'emparer du sujet extrêmement rapidement et globalement ? Donc déjà on est sur une valeur éthique et rien que l'utilisation de ce vocabulaire pose des débats dans la communauté scientifique. Certain vont dire que le scientifique doit être complètement neutre dans son discours, il ne doit pas faire de recommandations et il doit parler juste en termes de risque et laisser à la société et à la puissance politique les choix à faire face à ces risques. La, je parle toujours d'un point de vue personnel, ce ne sont pas les positions de l'ESR. Et d'un autre côté, des personnels de recherche vont avoir une position complètement différentes et vont dire que la responsabilité du chercheur, parce qu'il connaît le sujet, parce qu'il est conscient des risques encourus par la société, doit (pas complètement totalement n'importe comment, etc.) jouer sa part et donc doit avoir un discours qui n'est pas complètement neutre, il doit éventuellement aller même jusqu'à faire potentiellement des recommandations ou jouer le rôle d'un lanceur d'alerte ou d'exciteur du monde politique, pour lui dire "attention c'est un vrai sujet, emparez-vous en". Sans forcément, bien sûr, tomber dans le risque de la scientocratie, en disant que nous qui savons, on va prendre le pouvoir et donc on va dire à la société ce qu'elle doit faire, ce n'est pas du tout ça. On voit d'ailleurs cette position là dans les tribunes, on voit de plus en plus de tribunes de chercheurs qui interpellent la société, qui interpellent la puissance publique, qui soutiennent les mouvements des jeunes sur le climat, etc. Ces positions là déclenchent un vrai questionnement dans le monde de la recherche, avec vraiment deux écoles qui s'affrontent. Pas des combats



sanglants, mais des points de vue qui s'opposent, en tout cas, sur la position du chercheur à l'extérieur de la société ou du chercheur qui doit jouer son rôle dans la société.

Jérôme Santolini : Donc ça tu le relies plutôt au surgissement des crises entre guillemets climatiques ?

Olivier Aumont : Alors oui, elles induisent ces débats internes à la communauté, à savoir : « est-ce qu'on reste (je caricature) assis dans notre tour d'ivoire », d'un côté en argumentant d'une neutralité, d'une objectivité nécessaire et donc d'un écart séculier, alors qu'une autre partie de la communauté se dit « non, nous n'avons plus le loisir de cette neutralité et il faut s'engager dans la chose publique, dans la chose politique en s'engageant voir produisant des savoirs dont la société aurait besoin ».

Christophe Voilliot : Oui, je pense que cette urgence a fait surgir le débat (c'est peut être une interprétation fautive de ma part) à une échelle qui concerne finalement l'ensemble de la communauté scientifique, ou en tout cas une grande partie de celle-ci, sans forcément concerner juste un domaine, alors qu'avant il y a eu des questions, par exemple sur le nucléaire, sur les OGM, etc., qui étaient peut-être plus disciplinaires et peut être moins large et pas nécessairement partagées par l'ensemble de la communauté scientifique.

Jérôme Santolini : Donc il y a une politisation des chercheurs, ils entrent dans l'espace politique. Et donc Sophie, Camille, dans le cadre justement de cette coordination des Facs et labos en lutte, de cette mobilisation, est-ce que c'est bien un signe aussi d'une volonté plus de politique de la part des communautés scientifiques ?

Sophie Pochic : Je voudrais déjà revenir sur les termes qui ont été utilisés, parce que pour l'instant on nous a présenté le débat de manière un peu schématique : d'un côté le « pilotage » managérial *versus* la « liberté

académique ». Or entre les deux il y a le terme « régulation » quand même, et la régulation par des instances collectives est très développée dans la communauté académique. Il y a des conseils scientifiques d'établissement, il y a des conseils d'administration où se discutent, dialoguent, s'échangent les priorités. Moi, j'ai ainsi siégé au conseil scientifique du CNRS, il y avait des scientifiques élus et nommés, des scientifiques étrangers, des représentants industriels, et il y avait des débats extrêmement passionnants sur quelles priorités en termes d'investissements, en termes d'emplois... Mais de fait même la direction du CNRS disait qu'elle avait très peu de marges de manœuvre étant donné, justement, le faible montant des crédits récurrents et le peu d'emplois, etc.

Jérôme Santolini : Donc il existerait déjà des dispositifs en fait ...

Sophie Pochic : Ils existent ! On ne sortira pas de cette salle en disant qu'il n'y a pas de dispositifs de régulation permettant des échanges avec les scientifiques.

Jérôme Santolini : Bien sûr ! Ce que vous dites aujourd'hui, c'est qu'ils sont quand même un petit peu privés de moyens.

Sophie Pochic : Ces espaces de régulation ont très peu de marge de manœuvre, je suis d'accord avec vous. Par contre, j'insiste sur un point, c'est à dire que les chercheurs et enseignant-chercheurs sont aussi des citoyens et des citoyennes. Ils ne sont pas enfermés dans leur tour d'ivoire, et leurs recherches, notamment des jeunes chercheurs, sont souvent mues par de grandes questions sociales, sanitaires, politiques, environnementales, beaucoup défendent... Ils ont choisi de travailler dans la recherche publique, au service du public... Leur engagement, c'est pour la production de savoirs nouveaux d'intérêt général, sauf que pour notamment s'engager dans ce que vous avez évoqué, la mission de transfert et de valorisation vers le grand public, éventuellement d'expertise de temps en



temps pour les politiques publiques, éventuellement de lanceur d'alerte, tout cela demande du temps pour bien le faire, puisque c'est une mission supplémentaire. Cette mission « valorisation transfert », c'est une des missions des chercheurs du CNRS ! Nous sommes évalués régulièrement - chaque année, tous les deux ans, tous les cinq ans... et cette mission fait partie de nos missions. Pareil, plaider, ce que Sciences Citoyennes fait, pour une recherche publique ouverte aux citoyens, pour la diffusion des savoirs en dehors de l'académie, ça ne peut pas se faire sans les moyens humains à la hauteur de l'enjeu. Par exemple, en SHS, il existe une structure qui s'appelle Open Edition (<https://www.openedition.org/>). C'est une infrastructure nationale de promotion de l'édition numérique en accès ouvert des savoirs de sciences sociales, ça a été labellisé investissements d'avenir. C'est une unité de service du CNRS et de plusieurs universités. Elle est composée de 60 personnes, en majorité des ingénieurs, techniciens, beaucoup d'informaticiens, en majorité contractuels, alors qu'ils assurent une fonction pérenne - pour la diffusion des savoirs en sciences sociales. Open Edition héberge plus de 300 revues, plus d'un millier de blogs scientifiques en accès ouvert, ils ont plus de 60 millions de visites annuelle, donc là on a des outils numériques de transfert des savoirs académiques fondamentaux vers la société civile. Cela permet d'éviter ainsi que la toile ne soit remplie que de *fake news*, de pseudo théories, sauf que pour l'instant cette infrastructure publique est extrêmement fragile dans ses moyens humains.

Un autre élément au sein de la coordination nationale des Facs et Labos en lutte : vous avez peut-être vu quelque chose d'intrigant, 120 revues de sciences humaines et sociales se sont mises « en grève » ou « en lutte », c'est inédit dans l'histoire et ces revues ont écrit une tribune dans Le Monde le 28 janvier 2020. Ces revues de SHS sont mal référencées dans les bases de données internationales, comme Thomson Reuters. Par contre la France a encore une puissance très

importante en terme de revues scientifiques autonomes de langue française et c'est une économie de la connaissance extrêmement efficace, ça coûte très peu cher parce que ça repose sur un travail gratuit des enseignant-chercheurs et des chercheurs, qui font l'évaluation, le travail éditorial, ensuite le suivi des papiers, et c'est une offre en ligne de savoirs académiques gratuite pour les étudiants grâce aux bibliothèques universitaires. Tous les journalistes, les associations, les administrations ont comme ça un apport substantiel, ce sont des connaissances fiables et renouvelées. Or elles se sont mises en grève, pourquoi ? Parce que beaucoup de revues n'ont plus de secrétariat de rédaction, mais juste des bouts de CDD, des externalisations fréquentes du travail important comme par exemple la traduction des articles. Et ces revues se mobilisent contre la possible fragilisation de tout un pan de l'appareillage technique numérique de diffusion, parce que ça ne fonctionnera pas par un financement sur projet comme le prévoit la LPPR, c'est un rôle pérenne.

Jérôme Santolini : Pour reformuler, d'une certaine manière, il y a des dispositifs, il y a des moyens, c'est dans les missions des chercheurs et du personnel de l'ESR de se saisir de ces aspects d'engagement sociétal, d'éthique, de transfert de connaissances, mais c'est aujourd'hui en danger parce que ça ne répond pas à la culture de projet marketing, etc., qui en train d'essayer de se mettre en place. Donc d'une certaine manière c'est une entrave directe à la possibilité des chercheurs de s'engager un peu pour le bien commun.

Camille : Bien sûr ! Sur cette question de l'éthique et de l'intégrité, je vous engage à lire tous les textes que produit le Comité d'éthique du CNRS, ils ont alerté sur les conditions de ce financement par projet avec une compétition à outrance, une masse de contractuels, ce sont les conditions idéales de production de la fraude. Le CNRS l'a même vécu en son sein au plus haut. Pour ajouter un petit point rapide sur les chercheurs dans leur tour d'ivoire qui sont déconnectés des



enjeux sociaux : 40% des chercheurs sont tellement proches de la société qu'ils pointent chez Pôle Emploi au moins une fois par an, connaissent le cumul des statuts - auto-entrepreneur et vacataire, qu'ils enseignent à des étudiants qui sont de plus en plus en difficulté (l'actualité l'a gravement rappelé il y a quelques mois). Qu'en l'absence d'un statut de fonctionnaire ou d'un CDI, ils peinent à se loger alors qu'ils ont un doctorat. Je peux faire une petite liste, mais je pense que vous avez compris. J'ai l'impression que certains connaissent une bonne partie des enjeux sociaux, je pense que ça va.

Ghislaine Filliatreau : D'abord, pour l'anecdote mais à moitié seulement, la division qui s'occupe du *web of science*, qui couvre si mal les SHS, a déjà été revendu deux fois, la boîte qui le tient maintenant s'appelle Clarivate . Ce sont des outils, j'insiste, qui ne sont pas surveillés et qui ont des évolutions éditoriales propres. J'insiste sur la méconnaissance qu'on en a, que l'on entretient en quelque sorte autour de toutes ces choses sur lesquelles on s'appuie pour penser. Juste quelques mots : j'ai beaucoup aimé la notion de "qualité empêchée" ; alors moi qui vient du biomédical, où tout ce qui vient d'être décrit est très exacerbé, je voulais revenir sur le fait que les chercheurs - qui ont une carrière à construire, deviennent littéralement des "producteurs de publication", ils sont littéralement pris dans la machine productiviste, et que cet aspect-là les dévalue à leurs propres yeux. Comme on le sait, les évaluateurs, dans énormément de processus de sélection et d'évaluation, n'ont pas le temps de lire les articles. On le dit assez et c'est évident que c'est ainsi que cela fonctionne. Les chercheurs sont en quelque sorte, et à ce titre, dévitalisés par rapport à ce pour quoi ils sont entrés en recherche, évidemment, et ils sont effectivement en perte de repère par rapport à ce qu'ils veulent faire. Il y a une anecdote... enfin non c'est un papier qui est sorti il n'y a pas longtemps au Brésil, où les chercheurs sont évalués très durement au niveau national avec un système de points par rapport à leur production. Le ministère de l'agriculture a fait

un grand appel d'offre pour monter une infrastructure, pour permettre de faire des recherches qui sont nécessaires en appui aux politiques agricoles pour le pays ; c'est ce qu'on appelle le fameux "appui aux politiques publiques", ou l'expertise des chercheurs est mise au service des besoins sociaux du pays. Donc le ministère lance un appel d'offre, met en place une infrastructure et ... les chercheurs ne répondent pas, parce que les journaux sur lequel devait s'appuyer cet appel d'offre, qui comporte de la taxonomie, etc., n'ont pas un facteur d'impact suffisamment élevé. Ce sont des choses dont individuellement personne n'est responsable, mais qui font que toute une série de choses, même voulues et financées par le politique, ne sont pas investis à bon niveau par les chercheurs, qui autrement seraient absolument d'accord pour le faire.

Jérôme Santolini : Donc une machine qui dévitalise non seulement la libido scientifique mais aussi l'engagement sociétal. Christophe, il y a quand même donc une évolution du contexte social avec des rapports entre la communauté scientifique et la communauté politique lié à l'irruption d'un certain nombre de crises... est-ce que ça, ça n'a pas bougé les lignes ? Est-ce que ça n'induit pas finalement une évolution aussi du sens des métiers de chercheur ?

Christophe Voillot : Alors plus que le métier de chercheur, je pense qu'il faudrait parler des métiers de la recherche. Parce que ça a déjà été dit, mais il ne faut pas oublier l'ensemble des personnels qui sont concernés par nos activités : il y a des personnels techniques, des ingénieurs techniciens, des administratifs dont le concours est indispensable. Et il y a aussi malheureusement de plus en plus de personnel précaire dont le travail est souvent exploité. Il y a des métiers de la recherche, et il y a aujourd'hui des interrogations effectivement, et ça se mesure à travers les formes de l'engagement. Ces formes de l'engagement, il y a des formes classiques : l'engagement politique, des engagements à travers des coopérations avec des



associations, entre chercheurs du monde. Il y a aussi des formes d'engagement qui sont aujourd'hui vraiment à défendre, y compris sur le plan du droit, ce sont les lanceurs d'alertes. Ca c'est quelque chose de très important, je pense que c'est aussi un symptôme de notre société, et puis il y a aussi, si vous voulez, des formes d'engagement que l'on peut observer, ça a déjà aussi été évoqué, à travers les choix notamment des jeunes chercheurs qui vont ensuite orienter leur carrière en terme d'objet de recherche. Là on voit bien qu'il y a quelque chose qui... Par exemple, prenez en droit le droit de l'environnement, qui pendant longtemps a été un sous domaine très marginal. Aujourd'hui c'est quelque chose qui est très largement choisi par des jeunes chercheurs et je pense qu'on peut s'en féliciter collectivement, donc les choses bougent. Après, l'obstacle principal, là encore ça a été évoqué, et qui touche au concret, c'est la question du temps. La multiplication des missions, le fait que nous soyons contraints par exemple à l'université pour les enseignant-chercheurs, de faire plus d'heures d'enseignement compte tenu de l'accroissement du nombre d'étudiants dans les universités, tout ceci nous amène à travailler moins bien et nous avons le sentiment de mal faire notre travail. Cela, c'est terrible. Donc pourquoi on se bat aujourd'hui ? Pour qu'il puisse y avoir des recrutements, pour pouvoir travailler et bien travailler. Parce que ce qui, finalement, concrétise notre engagement, nos formes d'engagement, c'est aussi la qualité de notre travail et si on nous laisse libre de travailler... mais on ne nous donne pas les moyens de bien travailler. Les revendications qui sont aujourd'hui portées, et par les hommes et par les collectifs et par la coordination, elles doivent être entendues parce que c'est comme ça que notre engagement pourra avoir aussi un rôle d'entraînement au delà de la communauté académique.

Jérôme Santolini : j'ai mal fait mon job d'animateur, on a pris un peu de retard. Donc sur le troisième axe, sur les partenariats, pour ce qui est redondant avec la question du

pilotage et de comment les chercheurs travaillent, on va peut-être essayer d'aller un peu plus vite. Loïc, les chercheurs, le monde de l'enseignement supérieur, avec qui finalement doivent-ils travailler, pour quoi faire, comment ?

Loïc Prudhomme : Ça c'est une vraie question, j'avais noté qu'on parle des chercheurs mais je pense que la question d'avant c'était le sens du métier de chercheur... Mais de quel chercheur on parlait ? Je pense qu'on était là sur la recherche publique, parce qu'il y a aussi tout un pan de jeunes qui sont formés par la puissance publique et qui rejoignent la recherche privée. Je pense que ça serait peut être aussi une question qu'il faudra se poser : quels débouchés, aujourd'hui, pour les jeunes que l'on forme ? Et moi, à mon niveau de technicien, j'ai accompagné nombre de jeunes chercheurs pendant quelques années, j'ai vu dans quelles situations de précarité ils sont et comment ils abandonnent même la recherche à l'issue de 5, 6, 7, 8, 10 ans de précarité. Donc ça c'est une vraie question. C'était juste une petite parenthèse sur cette question de recherche privée, recherche publique. Du coup c'est la question de l'indépendance aussi, de la liberté académique. Elle n'est pas seulement liée au fait que, il y a débat hein, est-ce qu'il faut qu'elle soit totale ou encadrée; elle est aujourd'hui contrainte par le carnet de chèques, il ne faut pas se raconter d'histoires ! Je vous parlais des documents budgétaires ; quand il y a un glissement qui se fait aussi massivement du soutien à la recherche de la puissance publique vers des partenariats privés, ça pose une question d'indépendance et moi je vais vous parler d'expérience. Aujourd'hui, pour éclairer la décision publique, - enfin pour moi c'est le rôle du scientifique, de pouvoir éclairer la décision politique, je suis assez engagé sur les thématiques de santé environnementale, et quand aujourd'hui on s'affronte aux autorités sanitaires européennes ou nationales, qu'on nous dit « tout va bien », il y a des déclarations publiques d'intérêts, les fameuses DPI, qui sont publiées, elles sont



claires, c'est transparent tout va bien... Non, sauf que quand vous regardez les DPI vous voyez qu'apparaissent des lignes, des chercheurs qui sont des chercheurs scientifiques de la recherche publique qui ont ici ou là une pige avec Monsanto, avec Bayer, avec des labos pharmaceutiques, ceci cela. Moi ça me pose un souci ; sans aller dans la scientocratie, je pense qu'il y a une discussion à avoir aussi le dessus, j'ai besoin d'une parole fiable et donc la fiabilité de la parole scientifique, qui moi vont m'aider à faire des choix, comment je l'évalue quand j'ai ces problèmes de conflit d'intérêt direct ? Moi, c'est à travers ça que je peux répondre à la question sur l'histoire des partenariats. Cela me pose un souci de fiabilité, de crédibilité de la parole scientifique éclairant la décision politique. Donc là il y a un vrai sujet : de quelle recherche scientifique on veut, quels moyens on met pour éviter qu'effectivement la liberté académique soit contrainte par le carnet de chèques des labos.

Jérôme Santolini : Donc on disait qu'il y avait un glissement de l'éthique des valeurs aussi en raison d'un pilotage par le monde industriel, mais là tu vas plus loin : tu dis que ça peut aussi avoir un impact sur la production même du savoir et sur la qualité du savoir produit.

Loïc Prudhomme : Je ne peux pas juger de la qualité mais moi ça me questionne. Avec un peu de bon sens sur la fiabilité, la neutralité, alors même si la science n'est pas neutre (mais c'est une autre discussion) on peut vouloir être sûr au moins de la fiabilité de la production scientifique.

Jérôme Santolini : Donc quand on pense aux partenariats, il faut le penser aussi par rapport à la production de savoir et par rapport aux impacts que ça peut avoir sur l'activité même des scientifiques..

Loïc Prudhomme : Je ne dis pas qu'il ne faut pas qu'il y ait de partenariat, mais il faut qu'ils n'interfèrent pas avec l'objet même de la recherche scientifique.

Camille : La recherche partenariale existe déjà de manière très intense dans certaines disciplines, avec des grands groupes industriels intéressés par la recherche appliquée. En chimie et en biologie, en informatique mais aussi sous des formes variées dans les sciences sociales. Je prends mon exemple : comme sociologue du travail associatif et du volontariat, je travaille tous les jours avec les observatoires des associations, qu'elles soient nationales ou internationales, qui s'intéressent aux enjeux du volontariat. Cependant, la condition pour que cette recherche partenariale soit viable et produise des savoirs de qualité, c'est que la recherche publique soit forte et autonome à l'égard de ses partenaires, dans une relation symétrique de complémentarité et non de domination. Avec une recherche publique fragilisée, deux tendances peuvent s'opérer : une externalisation de la recherche et développement vers la recherche publique, mise sous tutelle ; ou alors une internalisation voire une vampirisation de la recherche publique au sein du secteur privé marchand ou non marchand.

La recherche publique doit toujours être en capacité de conserver son autonomie, sa temporalité et son extranéité par rapport aux projets de recherche. Il faut une possibilité de résister à la commande, en retraduisant l'enjeu opérationnel en problématiques scientifiques, afin de permettre de la production de savoirs fondamentaux et de publications scientifiques évaluées par les pairs. Sinon le chercheur devient un consultant ou un ingénieur de recherche et développement et il perd sa plus-value. Il est impératif de défendre son autonomie par rapport à la méthodologie la plus judicieuse et au calendrier le plus adapté, pour des projets notamment de moyen terme. Pas un an, mais plutôt trois ou quatre, alors que les grandes entreprises, mais aussi les PME et les petites associations sont généralement sur une temporalité opérationnelle plus courte. Il faut aussi du temps conservé pour l'analyse, pour la discussion dans des conférences avec les pairs, pour la publication pendant et après le projet. Il faut que les fonctions pérennes



techniques, que ce soit le recueil de matériaux, l'archivage et la numérisation, la gestion administrative soit réalisée par du personnel qualifié engagé dans la durée pour une question de fiabilité, de sécurité, de qualité des savoir produits.

Le travail de valorisation, de diffusion, de médiation à partir de savoirs académiques peut, lui, être réalisé en dialogue avec les partenaires en respectant le droit de propriété intellectuelle bien sûr, et notamment le droit d'usage des matériaux et des méthodes pour les publications. Pour faire fonctionner l'appareil public de recherche, on a besoin d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs, les ITA, qui ne sont absolument pas remplaçables par des doctorants salariés en CIFRE dans les entreprises ou associations, ni par des citoyens bénévoles. Cela étant, les associations autant que les industriels doivent pouvoir exprimer leurs enjeux opérationnels, que ce soit sur des problèmes économiques ou sur des problèmes environnementaux. On en a parlé sur les problèmes technologiques, il faut qu'ils soient par exemple représentés dans les conseils d'administration des organismes de recherche, des universités ou des agences de financement et éventuellement proposent de co-financer les recherches avec des moyens qui viennent en complément, et non en substitution des crédits de base.

Jérôme Santolini : Donc le partenariat peut se mettre en place à partir du moment où c'est relativement équilibré, c'est à dire complémentaire et non subordonné. Olivier, est-ce qu'on peut, dans ce cadre-là, être partenaire avec tout le monde, avec n'importe qui ?

Olivier Aumont : C'est surtout avec n'importe qui le problème !

Jérôme Santolini : Quand on parle des sciences du climat, je te lance sur un sujet, est-ce que par exemple on peut avoir des chercheurs et des enseignant-chercheurs qui travaillent sur les sciences du climat recevant

des financements de compagnies, d'entreprise qui justement ont des parts de responsabilité dans la crise actuelle ?

Olivier Aumont : Comme on est contraint par le temps, je vais faire très court. Le partenariat, d'accord, mais le partenariat qui doit rester la norme c'est le partenariat par l'impôt.

Jérôme Santolini : Donc c'est à dire pas de financement direct du privé...

Olivier Aumont : Si, mais le partenariat qui doit être majoritaire pour la recherche (et je parle bien de recherche publique), c'est l'impôt, et l'impôt est un partenariat ! C'est pour moi une sorte de partenariat au sein d'une société. Ça doit être l'impôt (je ne dis pas qu'il ne doit pas y avoir d'autres types de partenariats), mais c'est celui-là qui doit rester la norme et il ne doit pas y avoir un renversement des valeurs, qui serait que la recherche publique soit financée directement par des opérateurs privés.

Sur la deuxième séquence, ça a été évoqué par Loïc, dans la santé, etc., on voit qu'il y a des questions qui se posent sur les liens entre le privé et le public, les questions éthiques, des questions de conflit d'intérêts. C'est valable aussi pour les sciences du climat. A partir du moment où les sciences du climat ont fait irruption dans la sphère politique, dans la sphère publique, dans la sphère sociale,... Tant que c'était dans les années 70-80, c'était un domaine qui restait de la science fondamentale, qui n'animait pas des débats de sociétés, et finalement il n'y avait pas de possibilité de financement privé. Mais depuis on voit bien qu'il y a irruption de Total, des compagnies d'assurance, etc. Les tutelles nous encouragent à collaborer avec, très clairement le CNRS nous dit "allez collaborer avec Total, ils ont plein d'argent. Il y a du fric à se faire, allez-y, il y a du fric à prendre, l'argent n'a pas d'odeur, n'a pas de couleur, etc. Donc collaborez avec eux." Et c'est la même chose que si la santé est financée par des cigarettiers, que la



recherche en agronomie financée par Monsanto, etc.

Jérôme Santolini : Ghislaine, sur cette question de partenariat ?

Ghislaine Filliatreau : Je vais aller vite. D'abord pour moi, un partenariat, on utilise quelquefois ce mot en oubliant un peu de le réinterroger; ça veut dire des partenaires qui sont réciproquement dans le respect et qui sont dans un engagement, une confiance mutuelle. La notion de partenaire, normalement cela a un sens fort. Ce qu'on reproche au partenariat avec le privé c'est justement de n'être pas équilibré et d'être passé par des véhicules et des outils qui, à nouveau, mériteraient d'être interrogés. Donc il y a aussi le "comment ça se fait" qui compte énormément. Concernant le partenariat avec le citoyen, pour le coup il me semble que d'introduire la représentation des besoins des citoyens, cela aide les chercheurs à mon avis. Dans un bon partenariat, les citoyens exprimant leurs besoins vont permettre aux chercheurs de mieux travailler, simplement parce qu'ils comprennent mieux l'usage du monde. Les chercheurs les mieux armés sont ceux qui ont appris à toujours tenir compte mentalement de ce pourquoi ils font de la recherche (parce que c'est bien ce pourquoi ils font de la recherche : pour être utile). Mais au-delà du mécanisme mental, ce qui est mieux c'est que cela passe par la réalité concrète de devoir écouter l'expression de ses besoins par un partenaire qui existe ainsi autrement que par l'impôt – parce que par l'impôt c'est quand même un peu désincarné..

Jérôme Santolini : Christophe, la vision des syndicats ?

Christophe Voilliot : Je suis assez d'accord avec ce qui a été dit précédemment. Je voudrais juste revenir pour faire un peu le lien avec la table ronde qui va suivre sur des propositions de Sciences Citoyennes, qui me semblent s'inscrire aussi dans ce débat : c'est l'idée de mettre en place des lignes budgétaires dédiées à la recherche

participative dans les budgets des organismes de recherche. Ça me paraît une excellente idée avec évidemment deux conditions à respecter, c'est que cette recherche participative ne porte pas atteinte au financements récurrents des équipes, je pense qu'on sera d'accord là-dessus, et que ça ne passe pas par le biais d'une agence de financement type ANR qui ne peut (parce que c'est sa logique même de fonctionnement) que procéder par appel d'offre. Là il y a un modèle à inventer. Mais vraiment. Parce que l'ANR on n'en veut pas, on n'en veut plus.

FIN TABLE RONDE1

VERBATIM DES INTERVENTIONS

Table ronde : « Sciences et démocratie, propositions »

Jérôme Santolini : Pour cette deuxième table ronde, nous allons déplacer un peu la question. On ne fait plus un constat ou un diagnostic des visions du monde de l'ESR, mais on va faire des propositions pour essayer d'imaginer une autre organisation de la recherche, toujours selon l'angle "quelle organisation de la recherche pour quels savoirs" et une lecture de la LPPR à travers la grille des rapports science-société. Donc pour cette deuxième table ronde nous avons Marie-George Buffet, qui a introduit ce matin ce séminaire de travail et qui est reparti temporairement en séance pour un texte de loi et qui revient ici pour jouer le rôle de la représentation parlementaire. Nous avons Chantal Pacteau, directrice de recherche au CNRS et membre du syndicat SNCS-FSU. Isabelle Goldringer, qui est directrice de recherche à l'INRAE et aussi représentante du syndicat Sud Recherche EPST et aussi, il faut le dire, membre de l'association Sciences Citoyennes. Kevin Jean, président de l'association Sciences Citoyennes et chercheur au CNAM en épidémiologie. Nous



avons aussi Anne Grenier qui est à la direction recherche et prospective de l'ADEME ; et deux membres représentant Atécopol, l'atelier d'écologie politique : Guillaume Carbou, chercheur en science de l'information et de la communication à l'université de Toulouse et Steve Hagimont, maître de conférences en histoire contemporaine université de Versailles-Saint-Quentin. La première question est toujours, d'une certaine manière, la même, c'est à dire qu'on va parler des modalités de pilotage et d'orientation de la recherche : quelles propositions on pourrait avoir pour une programmation citoyenne de la recherche ? Comment essayer d'opérer des choix scientifiques et techniques au sein de la société ? Quels savoirs le monde de la recherche est-il censé produire ? Alors je vais donner la parole à Kevin Jean de l'association Sciences Citoyennes, qui, on en a déjà parlé un peu ce matin, propose un certain nombre de propositions. C'est peut être le moment de les détailler !

Kevin Jean : Pour situer d'où je parle là aussi, donc comme on l'a dit je suis membre de l'association Sciences Citoyennes, je travaille dans le domaine de la santé publique, je suis épidémiologiste au CNAM, je participe au collectif Labos 1 point 5 également, et puis je suis le mouvement de mobilisation pour l'ESR. Juste pour revenir un peu sur les constats qu'on a fait sur la mobilisation LPPR, moi j'ai été titularisé il y a peu de temps, il y a trois ans, c'est encore récent donc j'ai bien vu le changement d'avec mon statut de précaire, qui avec la titularisation me permet de me mettre dans une disponibilité intellectuelle... et côté vie personnelle on n'en parle même pas ! Quand on arrive à se projeter à plus d'un an, ça n'a rien à voir... Donc ça c'est le point positif. Le point négatif également, c'est que très rapidement j'ai vu mon temps de travail là aussi accaparé par des heures d'enseignement supplémentaires et des tâches administratives qui explosent. Ça c'était pour signaler par le vécu deux aspects dont on a discuté tout à l'heure.

Donc sur le pilotage et la programmation de la recherche, on en a également parlé, c'est un peu difficile de dissocier, de ne pas rebondir sur ce qui a été dit sur la première table ronde ; mais c'est le but aussi. Loïc a parlé de ce document de loi de financement de la recherche, on a vu dans ce document qu'on a des priorités, des grands chantiers de recherche qui sont énoncés. Donc il y a à l'échelle gouvernementale des grands chantiers qui ont été identifiés dans ce document du Jaune, qui a été repris par Ghislaine également. Donc il y en a trois qui sont cités : les cancers pédiatriques, l'intelligence artificielle et la recherche spatiale. Ce sont des domaines de priorités identifiés. Pour autant, savoir ce qui a mené à l'identification de ces sujets n'est pas explicité du tout dans le document. Est-ce que c'est pour répondre à une demande sociétale ? Est-ce que c'est pour participer à une compétition internationale ? Donc cette logique de conformité qu'on a décrit tout à l'heure pour se lancer dans des secteurs, alors même qu'on a peu ou pas de réflexion sur leur caractère souhaitables ou non de la recherche, la réplique si on pense l'intelligence artificielle, les échos que ça peut avoir ou les mondes qu'elle préfigure. Donc ce que propose Sciences Citoyennes comme dispositif, c'est que dans la mesure où ces priorités publiques, ces orientations de recherche sont discutées et qu'elles doivent l'être quelque part parce que il y a un budget qui est alloué, on en a parlé, de partenariat par l'impôt, et bien il faut que les citoyens et citoyennes aient voix au chapitre, qu'il existe quelque part un endroit pour qu'il y ait une discussion autour d'une programmation citoyenne de la recherche. Le dispositif que propose Sciences Citoyennes à ce niveau, c'est celui des conventions de citoyens. On pourra parler un petit peu plus en détail, si vous le souhaitez, des modalités, mais c'est quelque chose de proche dans l'esprit de la convention citoyenne pour le climat que vous connaissez tous, donc qui repose sur le principe d'un tirage au sort, d'une formation et d'un positionnement collectif.



Alors le dispositif que prône Sciences Citoyennes depuis longtemps déjà, - ça fait une dizaine d'années que l'association travaille sur ce dispositif de participation de décision publique, a quelques divergences avec la méthodologie de la convention citoyenne pour le climat. On a les documents pour vous expliquer un peu ces divergences. Ces conventions de programmation citoyenne de la recherche, elles pourraient intervenir à plusieurs niveaux. Le premier niveau... comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a des orientations de la recherche qui sont décidées sur des critères qui ne sont jamais explicités, et donc une première convention de citoyens pourrait déjà définir, discuter, pour savoir quels sont les objectifs généraux de la recherche. Quelle recherche on veut financer en France, sur quels critères, est-ce qu'on veut une recherche qui soit au niveau de la compétitivité internationale, est-ce que c'est ça qu'on veut d'un système de recherche, ou est-ce que c'est une recherche qui produisent des savoirs pertinent pour la société, qui produisent des savoirs pertinent pour un XXI^e siècle et qui répondent aux enjeux environnementaux et sociaux. Éventuellement, que cette convention de citoyen définisse là aussi des priorités de recherche comme c'est le cas actuellement, encore une fois, au niveau du gouvernement, et également qu'on en tire des conséquences en termes de répartition budgétaire, en termes d'allocation dans un domaine ou dans un autre, des budgets d'indicateur de suivi des programmes de recherche ; là aussi on pourra développer si vous le souhaitez.

Donc ça, pour un premier niveau. Ensuite on a des propositions concrètes sur des conventions de citoyens qui pourraient avoir lieu cette fois-ci un à second niveau un peu plus spécifique, sur des grands chantiers identifiés dans le premier niveau et qui pourraient définir des thématiques encore plus précises, préciser les dispositions, les budgets alloués. Deux précisions sur ces propositions de l'association : la première c'est que ce fonctionnement ne se limite pas (le fonctionnement donc par des conventions de citoyens, pour une recherche d'orientation

citoyenne) à des financements qui seraient des financements sur projets, on peut très bien imaginer une programmation citoyenne de la recherche qui va allouer des fonds récurrents à des laboratoires en fonction de thématiques jugées utiles. Deuxièmement, ça peut se faire sans ponctionner les budgets actuels... C'est toujours ce jeu, on n'est pas en train de dire qu'il faut reprendre de l'argent de l'ANR pour le mettre ailleurs, on peut très bien trouver des financements, et on en parle assez largement il y a deux tiers du budget national de la recherche qui part au crédit impôt recherche. On peut passer énormément de temps à le critiquer, mais juste un point qui n'a pas été dit ce matin, c'est qu'en plus le crédit impôt recherche n'est jamais évalué. A la différence des chercheurs, la performance du crédit impôt recherche n'est volontairement jamais évaluée, ou celle des les investissements d'avenir. Un dernier point qui est important, c'est que sur ce point du pilotage citoyen de la recherche, on peut le lier au débat sur la liberté ou non des chercheurs, l'autonomie ou non des chercheurs. Mais on peut également le voir comme un moyen de donner un appui politique et financier aux chercheurs pour conduire des travaux sur des sujets qui préoccupent la société, et quelque part contrebalancer tout le poids des secteurs économiques industriels, des intérêts marchands dans la recherche et dans les orientations de la recherche, et donc de s'assurer que l'appareil de recherche soit mis au service du bien commun et pas seulement au service d'intérêts particuliers. Et également ce serait l'occasion (on a d'ailleurs eu ce débat encore ce matin) de réfléchir à la question de la liberté de la recherche, des chercheurs, des chercheuses, est-ce qu'elle doit être totale, est-ce que l'autonomie des travailleurs de la recherche doit être totale... Finalement il n'y a aucun endroit où on pose la question aux citoyens; les citoyens ont aussi leur avis à donner sur cette question ! Est-ce que nos concitoyens veulent de chercheurs totalement autonomes qui ne répondent qu'à leur "propres limitations", ou est-ce qu'au contraire ils souhaitent une



orientation, une voix au chapitre dans ces questions ? Ce sont des points qu'on met en avant dans les propositions.

Jérôme Santolini : Merci Kevin. Je voulais faire rebondir madame la députée sur la programmation de la recherche qui devrait être une prérogative de l'état, d'une certaine manière, et de la représentation nationale. Comment vous envisageriez, en tant que députée, cette programmation de la recherche ?

Marie-George Buffet : On est déjà dans le travail législatif à travers la commission sur la réflexion à propos du contenu de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, sans qu'on ait de propositions gouvernementales. On auditionne pour l'instant. Je pense qu'il faut qu'on arrive à sortir ce débat des murs de l'assemblée nationale comme des murs des labos. C'est à dire que la première table ronde s'est terminée par le terme "débat public" ; est-ce que en tant qu'élus on est capable de porter ce débat à l'extérieur de l'assemblée nationale... Parce que je pense que les citoyens et citoyennes peuvent être intéressés à ce débat alors qu'on ne les consulte jamais sur ces questions. On leur donne la parole parfois sur d'autres points, mais jamais sur cette question de recherche parce que l'idée c'est qu'ils ne sont pas aptes à se saisir de ce genre de dossier, parce que la recherche est quelque chose de très spécialisée, etc., dans l'image qu'on en a. Donc essayer, nous, élus, de porter l'effort pour obtenir un débat public. Après qu'on ait auditionné hier (c'est le hasard du calendrier !) le directeur de l'ANR, beaucoup de députés expriment, ils se font le relais, d'inquiétudes sur l'appel à projets. Nous disons : « il faut mettre plus d'argent sur le fonctionnement des labos, des centres, etc., et ne pas fonctionner de plus en plus par l'appel à projets » ; et j'entend ce que vous dites sur les propositions de l'association. Quelque part vous dites "on va faire une convention citoyenne et avec ces conventions citoyennes, on va définir quels seraient les recherches nécessaires". Je ne dis pas que

c'est la même chose que l'appel à projets, ce n'est pas ce que je veux dire, mais comment, quand même, on établit un équilibre entre ce qu'est la prise de parole citoyenne capable de cerner les besoins sociaux, etc., et puis l'avis des chercheurs et des chercheuses sur l'état des travaux, ce qu'ils pensent nécessaire par rapport à ça ? C'est à dire que les citoyens ne deviennent pas eux mêmes des donneurs d'ordres aux chercheurs et chercheuses. Comment peut-on créer une nouvelle gouvernance qui nous évite de retomber dans ce... donc je pense que ça passe par un débat public, c'est ce que je disais ce matin, qui pourrait nous permettre de créer un rapport de force. C'est un mot que j'utilise aussi souvent, un rapport de forces populaires, pour que les questions de la recherche soient portées au niveau nécessaire par les différentes équipes. Donc : prise en main citoyenne mais aussi gouvernance avec des chercheuses et des chercheurs.

Jérôme Santolini : Merci. Je vais demander aux représentant des syndicats, madame Pacteau puis madame Goldringer, sur quelle programmation de la recherche, comment ça se passe, est-ce que les citoyens peuvent être des donneurs d'ordre entre guillemets, par rapport à ça, ou est-ce aussi la question de la gouvernance qui est à revoir ?

Chantal Pacteau : Donc d'une part je voulais déjà dire que j'ai fait partie de la fondation Sciences Citoyennes quand elle a été créée, je ne l'ai pas quitté pour des raisons... et je reconnais des amis avec qui on a fait les forums mondiaux science et démocratie, etc. Donc ce n'est pas d'aujourd'hui, j'ai travaillé sur la démocratie participative, mais je suis biologiste et actuellement je travaille sur les questions de transition écologique. Quand j'entends certaines choses... Bon, je suis émérite donc je commence à être quelqu'un qui a une certaine profondeur d'histoire, etc. Quand nous, élèves de René Dumont... Pour certains, il y a beaucoup de jeunes ici, certains ne doivent même pas savoir qui c'est. Quand on parlait des questions d'écologie, personne ne nous écoutait. Le



changement climatique même, ça a pris depuis la COP 21 une communication vertigineuse. Avant, tout le monde se fichait de nous. Donc on a été vraiment des lanceurs d'alerte depuis très longtemps et on était dans un désert, et on aurait bien aimé avoir du débat public qui n'était pas seulement avec les politiques verts, etc. Donc je fais juste ... je vais pas parler de moi plus longtemps mais je fais quand même cette incise parce que ce sont les chercheurs, parce qu'ils ont trouvé des choses bizarres dans leur modélisation, etc., et qui se sont dit "mais il y a quelque chose qui ne va pas, il faut qu'on s'organise au niveau mondial, il faut qu'on regarde". Mes collègues climatologues me disent que peut être actuellement ce ne serait pas possible de faire ce type de recherche. Dans les années 80 ils ont pu lancer ces gros programmes internationaux. Maintenant avec les questions d'innovation et toutes ces choses là ce n'est pas du tout sûr...

Jérôme Santolini : Donc si il y avait une programmation, un pilotage de la recherche aujourd'hui, pas forcément de liberté académique pour explorer un certain nombre de questions, on n'aurait pas eu, d'une certaine manière, une prise de conscience de l'urgence climatique.

Chantal Pacteau : Voilà. C'est une hypothèse mais c'est-ce que disent mes collègues qui sont dans le GIEC, donc ils sont quand même bien placés pour savoir de quoi il s'agit. Là je parle en tant que syndicat, et plus à titre personnel ; nous, on veut absolument un renforcement d'expression de l'écoute des paroles citoyennes parce que les collectifs sont très différents, avec des objectifs très différents et je vous donnerai plus tard des choses récentes qui sont moins connues que d'autres mais dans leur diversité, dans leurs contradictions, dans leurs ambiguïtés, qui sont aussi bien portés par les associations type Sciences Citoyennes mais aussi les gilets jaunes, les assemblées citoyennes, les syndicats de la recherche eux-mêmes et les chercheurs. Nous, nous sommes citoyens dans la plupart des domaines de recherche.

Moi je ne connais rien à l'astronomie, je ne m'autoriserais jamais à dire à un collègue astronome « tu ne dois pas faire ça », ou dans la recherche de la physique des particules, on ne le fera pas ! Moi mon domaine de compétences c'est les questions d'écologie. Donc oui aux recherches participatives et on les fait depuis longtemps. Quand on travaille sur l'environnement en biologie c'est rare qu'on n'ait pas un rapport avec les gens chez qui on fait les stages, etc. J'ai fait des stages chez des fermiers, ils m'ont expliqué ce qu'il fallait que je comprenne, etc. Oui à l'expérimentation du recours aux conventions citoyennes, comme ça a été dit dans le rapport du CESER. Et moi je suis très intéressée de savoir les résultats de la convention citoyenne pour le climat parce que mon laboratoire est laboratoire de référence, c'est-à-dire que nous on reçoit les questions des citoyens pour les éclairer. C'est intéressant de voir ce que c'est, et le comité de gouvernance sont des gens très intéressants, très capables et donc ça va être très intéressant de voir si on va avoir des propositions qui vont au-delà de celles que nous on porte depuis Mathusalem j'allais dire... J'ai animé la VRS, la vie de la recherche scientifique dont je suis une des rédactrice en chef, on en a fait plusieurs sur « les chercheurs s'engagent ». Entre autres sur les questions d'écologie de la santé, donc je suis très heureuse que mon voisin soit un des jeunes qui travaillent là-dessus.

Jérôme Santolini : Mais sur la question de la programmation en particulier...

Chantal Pacteau : Donc je dis qu'on est d'accord avec ça mais par contre on s'oppose à l'institutionnalisation de cette parole citoyenne et son intrusion dans le champ de la recherche publique parce que le pouvoir déjà insupportable de l'ANR, de l'ERC au niveau européen (parce que là on n'a pas parlé du niveau européen, faites un programme h2020 vous verrez de quoi il s'agit !) toutes ces dérives bureaucratiques qui sont là et nous empêchent de travailler, on ne veut pas l'institutionnaliser, on veut qu'on ait des rapports très importants... De



toute façon ça nourrit nos questions de recherche quand on les travaille, par exemple les mairies, les choses comme ça, obligatoirement on se nourrit les uns des autres, les questions de recherche elles changent - et alors quand vous dites la liberté de la recherche, on ne fait pas n'importe quel type de recherche ! On est dans des champs de recherches sur lesquelles il y a des techniques, on travail, etc. Cela ne vient pas comme ça ! Je ne donne pas un sujet de recherche comme ça ! Au CNRS on a des programmes de recherche à longueur de temps, les laboratoires, les équipes. Au niveau national, on porte des projets qu'on veut faire, nos institutions portent les projets et ensuite ça se discute, les financements, etc. Donc la programmation elle est budgétaire, mais sur des questions qu'on porte donc maintenant le climat est devenu à la mode mais il ne l'était pas comme je vous dis avant la COP 21.

Jérôme Santolini : Donc d'une certaine manière une programmation citoyenne, c'est perçu comme un poids supplémentaire, une contrainte supplémentaire, avec une bureaucratie...

Chantal Pacteau : Mais aussi, je veux dire, devenir chercheur ça demande quand même un certain nombre d'année, sur certaines questions, donc on peut avoir des échanges...

Jérôme Santolini : Donc vous parlez de compétences ? Pour établir une programmation de la recherche, il faut être chercheur pour savoir de quoi on parle ?

Chantal Pacteau : Dans son domaine, oui ! Moi je ne peux pas aller programmer, comme je vous ai déjà dit, en astrophysique, je ne sais pas faire.

Jérôme Santolini : Isabelle, sur cette question d'une contrainte supplémentaire autoritaire sur le corps scientifique par rapport à sa liberté académique...

Isabelle Goldringer : Je parle au nom de Sud Recherche. On aime bien revenir sur

l'opposition simpliste entre recherche fondamentale et recherche appliquée, parce qu'en général il y a une revendication de renforcer la recherche fondamentale, les financements de la recherche fondamentale, qui serait de fait indépendante, alors que la recherche appliquée, elle, pourrait être subordonnée aux intérêts économiques, etc. Et donc nous on dit qu'il y a un gradient entre recherche fondamentale et recherche développement, et que ce qui est plus important de distinguer, ce sont les recherches appliquées ou orientées, les recherches qui sont à visée marchande, et les recherches qui vont être au service du public sans médiation marchande, ou seulement à la marge, comme par exemple les questions sur la sortie des pesticides par la modification des systèmes de culture, qui ne va pas générer de prise de bénéfice économique. Pour revenir à cette histoire de pilotage, donc, même si on n'aime pas le terme... Actuellement, on a vu tout à l'heure que de fait il y en a, à travers la répartition des financements, au niveau macroscopique et la répartition budgétaire, comme ça a été dit ce matin, deux milliards sur la recherche spatiale versus 0.3 milliards sur la recherche agricole, comment c'est décidé, etc. Et puis au niveau microscopique à travers les projets d'investissements d'avenir, les ANR qui sont aussi des moyens de piloter complètement les thématiques scientifiques. De fait, il y a un pilotage et donc si on met cela en question et on se dit qui saurait comment arbitrer, orienter et piloter la recherche ? Nous on pense que les scientifiques sont mal placés pour cela, enfin, mal placés à faire cela tout seuls, parce qu'ils ont des intérêts personnels dans l'histoire, leur carrière en dépend, leur renommé voire plus, s'ils ont des liens d'intérêt avec des entreprises privées. Le pilotage du service public de la recherche, on pense donc qu'il doit être fait dans une recherche de l'intérêt général, pour le bien commun, dans une logique de temps longs, qui ne doit donc pas non plus se subordonner aux intérêts des bailleurs de fonds privés. Dans un monde idéal, ce serait l'état qui serait garant de cet intérêt général,



qui devrait assurer le lien entre les demandes de la société civile et les organismes de recherche. Il y a des représentants politiques, mais on a vu un peu les limites de ça ce matin car ce qui est discuté ce sont des budgets, (et d'ailleurs ils ne sont pas tellement discutés) et de plus l'action de l'état n'est pas toujours commandée par l'intérêt général. On voit aussi qu'il y a des crises démocratiques, la méfiance des citoyens par rapport aux choix scientifiques et donc il faut retrouver une nouvelle forme de démocratie pour ce pilotage. On voit deux possibilités : la mise en place d'instances de consultation, une sorte de contre-pouvoir de nature à sauvegarder l'intérêt général, pour mieux équilibrer le respect des demandes de la société civile en particulier dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du développement et donc une piste qui n'est pas encore validée à Sud Recherche pourrait être la convention de citoyens mais en ce cas telle qu'elle a été définie par Sciences Citoyennes, avec des règles claires de transparence, de représentativité, de formation contradictoire des participants citoyens à cette convention, et aussi surtout avec une réelle prise en compte des propositions qui en sont issus, ce qui n'est pas le cas de tous ces débats et consultations citoyennes qui sont en cours actuellement et dont on a parlé aussi ce matin, où les citoyens prennent du temps pour donner leur avis et puis au final il en sort des choses qui n'ont rien à voir avec ce qui a été proposé. Donc ça c'est une modalité, et l'autre possibilité, c'est l'ouverture des instances de gouvernance actuelles. Actuellement les citoyens prennent très peu part aux décisions d'orientation scientifique, ils ne sont pas représentés dans les organes de pilotage de la recherche, donc les conseils d'administration des organismes et des instituts, les conseils; l'ANR, l'HCERES. Donc il faudrait ouvrir beaucoup plus ces instances aux représentants de la société civile, ce qui veut dire aussi permettre de travailler de façon transparente avec des dossiers préparés en amont pour pouvoir élaborer des avis. Sachant que Sud Recherche ne plaide pas du tout pour le maintien de

l'ANR et de l'HCERES qui existent actuellement. On plaide pour leur suppression ou au minimum leur réduction. Pour finir, il faut dire que les personnels de la recherche font aussi partie de la société, sont aussi des citoyens et que donc, à ce titre là, on revendique qu'ils soient plus partie prenante dans les choix faits par leurs institutions, or actuellement on voit, cela a également été dit ce matin, une volonté du gouvernement de réduire la parole et la possibilité d'intervention des organismes et des syndicats. Donc en résumé, une demande pour plus de démocratie en interne et en externe avec de la transparence, du respect des représentants élus et aussi des procédures élaborées. Donc moi je ne suis pas du tout d'accord avec ce que vous avez dit sur le côté "ça marche de façon informelle, on se connaît, ça fonctionne bien".

Chantal Pacteau : Je n'ai pas dit ça.

Isabelle Goldringer : Excusez moi, j'ai mal compris alors. Nous, on propose de mettre en place des structures et des instances formalisées pour ça.

Jérôme Santolini : Donc pour essayer de réconcilier un peu, il y a de l'existant d'une certaine manière, c'est-ce que vous disiez Mme Pacteau, sur des contacts entre la société civile et citoyens et les chercheurs, alors que madame Goldringer disait qu'il faudrait formaliser cet existant car il y a beaucoup d'implicite, d'impensé et que peut-être on gagnerait en gouvernance si on cadrait un peu ces rapports qui existent déjà entre les scientifiques et la société civile. Mais ce pilotage de la recherche, il existe déjà un petit peu dans un certain nombre d'agences, et donc il y a ici Anne Grenier, une personne d'une agence qui pilote la recherche d'une manière particulière avec les citoyens et avec les pouvoirs publics, et qui peut nous expliquer comment ça se passe à l'ADEME ?

Anne Grenier : Alors pour comprendre un peu le pilotage de la programmation de l'ADEME, d'abord il faut resituer un peu l'ADEME dans la diversité de ses missions, le



financement de la recherche n'étant qu'une partie de ses missions. L'ADEME se focalise essentiellement sur de la recherche appliquée puisque c'est une société d'objectifs qui a pour mission la mise en oeuvre de la transition écologique et solidaire, pour le faire en résumé. Dans ces enjeux, elle n'est pas seule à opérer et elle a des budgets qui sont plutôt réduits et qui sont loin des milliards. C'est de l'ordre de 23 millions pour l'ensemble des thématiques de l'ADEME, qui vont des énergies renouvelables à tout ce qui peut être sur les déchets, l'organisation urbaine, les transports. Le budget est donc assez minime par rapport à l'ampleur des défis adressés, avec des tickets d'entrées qui sont parfois de l'ordre du million ou de deux millions sur des recherches industrielles et qui peuvent être beaucoup plus modestes pour de recherche en SHS. Pour revenir sur la question de la programmation et du pilotage, au delà du pilotage de la recherche, l'ADEME fait des recherches pour accompagner des projets de terrain et pour nourrir des projets de terrain. C'est son autre volet et son organisation via les directions régionales qui sont implantées donc dans toutes les régions de France y compris dans les DOM-TOM, pour couvrir l'intégralité des climats du monde (ce qui est une rare spécificité française !). Par rapport à ça on a une stratégie qui nous est spécifique, qui est là pour piloter grosso modo l'ensemble de nos activités de type recherche, qui donc ne se fait pas ex nihilo mais bien dans un paysage de la recherche et par rapport à d'autres financeurs ou d'autres institutions, qui sont d'une part nos tutelles à qui nous devons rendre des comptes pour pérenniser notre métier, et d'autre part les autres agences de financement public notamment, qui ont aussi des ajustements qui leurs sont dictés par les pouvoirs publics. A côté de cela, ce qui est spécifique à l'ADEME c'est que la concentration des métiers se fait un peu dans la concentration des têtes des agents qui donc font à la fois de la recherche et à la fois du terrain et de la diffusion de connaissance donc ce qui permet d'avoir ce filtre, cette position

médiane entre les injonctions qu'on peut recevoir et les demandes qui se font sentir.

Donc cette stratégie de la recherche, on l'avait axé antérieurement (là on arrive à un moment où on est en train de la réviser, et où on se pose beaucoup de questions par rapport à cette stratégie de recherche) autour de finalement quatre grandes finalités, ou quatre objectifs ou indicateurs de la recherche. Le premier étant de produire des connaissances pour éclairer les décisions publiques et notamment répondre à nos tutelles. Le deuxième, c'est de produire des biens et des services pour répondre à nos missions de transition écologique. Le troisième c'est d'accompagner tout ce qui est de la recherche prénormative parce que ça fait partie de nos missions aussi. La recherche prénormative c'est tout ce qui va permettre, par exemple, de produire des avis, produire des labels aussi pour étayer la production de labels en termes de connaissance, produire des référentiels, des choses à la fois plus concrètes et plus exploratoires. Et puis le dernier objectif c'est bien d'articuler tout cela, parce qu'on constate quand même une diversification des sources de financement de la recherche, du plus local jusqu'à l'international. Parce qu'on travaille beaucoup avec l'agence internationale pour l'énergie par exemple, ou bien avec le niveau européen aussi qui a sa propre programmation. Et dans tout ce panel, trouver une articulation et une juste articulation pour ne pas noyer les chercheurs ou les producteurs de connaissances sous des injonctions contradictoires, mais bien créer un puzzle de complémentarités. Aujourd'hui, et cela a été énoncé ce matin, il y a l'urgence climatique qui connaît un renouveau mais aussi la transition de la société vis-à-vis du numérique, et on entend aussi de plus en plus parler de sciences citoyennes où le citoyen devient producteur de données mais sans forcément être plus partie prenante de la recherche, alors qu'il est en même temps un maillon important à intégrer dans cette production de données et la capitalisation de ces données. Et puis il y a aussi la convention de citoyen qui interpelle



de plus en plus le rapport science-société, qui devient vraiment le coeur de notre réflexion. C'est un exercice qui va s'ouvrir, on n'arrête pas de dire qu'on va le faire mais on va finir par l'ouvrir, pour réfléchir à la prochaine réflexion stratégique qui questionnera fondamentalement tout ce paysage et ses mutations. En parallèle de ça, on perçoit des signaux faibles, on perçoit des urgences thématiques qu'on a détectées du fait de notre expérience sur l'instruction et l'accompagnement des investissements d'avenir. C'est sur certains sujets nouveaux, je vous citerais le dernier auquel j'ai fortement contribué sur "réseaux énergétiques et territoires", il y a de réelles questions nouvelles qui se posent. Mais quelles sont ces questions qu'il faut adresser aux chercheurs et comment les faire émerger ? Nous, on part du principe qu'il faut d'abord avoir une réflexion prospective sur quels vont être les possibles. Cet exercice là est parti d'une hypothèse qui n'est absolument vérifiée par personne, et qui est que le mixte énergétique est un bien et que c'est la solution qu'il faut porter. On a accepté cette hypothèse en tant qu'hypothèse et on a donc consolidé un groupe d'expert mêlant à la fois des industriels, des producteurs des secteurs de l'énergie mais aussi des acteurs du territoire parce que ce sont deux mondes, territoire et énergie, qui ne se parlent pas. A travers ces discussions, en partant d'exemples concrets du terrain, en partant d'acquis de la recherche, en faisant dialoguer ce groupe d'expert en nombre relativement restreint pour pouvoir le fédérer et l'accompagner dans sa réflexion sur 6 à 8 rencontres (ça prend à peu près un an), on arrive à dresser une feuille de route, des questions de recherche, des besoins de démonstration, des besoins de valorisation et de communication, des besoins de mise en ordre, de données... la question informationnelle est apparue criante sur cette question là.

Jérôme Santolini : C'est intéressant, cela veut dire que ce sont les agences elles-mêmes qui vont définir quels sont les besoins en termes de recherche, c'est le lieu où se

construit la programmation de recherche en tout cas sur ces questions là.

Anne Grenier : Disons qu'on ne va pas les définir, mais qu'on va les faire exprimer.

Jérôme Santolini : Mais on a le lieu en tout cas; les agences pourraient être un espace de confrontation, de concertation entre différents partenaires d'où émergeraient, sur certaines thématiques, des feuilles de route précises, c'est l'expérience de l'ADEME...

Anne Grenier : Oui on l'a fait sur ce sujet là, on l'a fait aussi sur "défis et perspectives pour des villes durables performantes" par exemple, où là aussi il y avait de forts enjeux. Je cite ces exemples-là parce qu'ils ne répondent pas aux commandes et ils ne répondent pas aux canons de la méthodologie des feuilles de route et des investissements d'avenir, mais il s'agit de l'expression de besoins qui nous sont venus du terrain, sur ce qu'on doit faire comme recherche pour faire la ville durable et dans quel sens il faut aller... Et ce qui ressort en termes de questionnement était loin de ce qu'on avait au début en a priori. Et notamment sur la dernière, où il y a un défi de pluridisciplinarité et de retour sur les opérations qui devient extrêmement fort et criant. Ce qui est intéressant aussi c'est que chaque membre contributeur de cette feuille de route en devient vraiment un porteur et un militant quelle que soit sa position, qu'il soit universitaire (parce qu'il y a des scientifiques), qu'il soit au sein d'un opérateur énergétique ou qu'il soit au sein d'un territoire ou d'une profession, puisque certaines professions sont représentées, et que donc on essaye de diversifier au maximum les acteurs pour diversifier les points de vue et les confronter.

Jérôme Santolini : C'est à dire que ces agences là sont aussi des acteurs dans la programmation de la recherche.

Anne Grenier : Certainement.



Jérôme Santolini : Le dernier point aujourd'hui sur "est-ce qu'il faut ou non programmer la recherche, qui le fait et pourquoi ?", du point de vue du collectif Atécopol qui est vraiment pour le coup très engagé dans ces questions d'urgence climatique, transition écologique, etc. C'est quoi le positionnement d'un collectif de chercheurs par rapport à la décision de ce qu'on doit chercher ?

Steve Hagimont : Avant de répondre à la question, je vais resituer un certain nombre de constats de l'Atelier d'écologie politique (Atécopol) et qui cadrent la recherche qu'on imaginerait pour demain. Disons qu'aujourd'hui, on est un collectif de 110 chercheurs à Toulouse, de toutes les disciplines, y compris des chercheurs en aéronautique qui ont rejoint le groupe. Un autre atelier s'est plus particulièrement structuré en région parisienne, et il y a d'autres initiatives qui naissent. On s'est tous retrouvés dans une forme d'inquiétude sur la situation écologique, sur l'effondrement de la biodiversité, sur le réchauffement climatique, sur la disparition des écosystèmes et également, disons, devant une forme de gouffre entre l'ampleur des constats et la faiblesse de l'action politique générale. Ça nous est d'autant mieux apparu en se mettant en commun... Et c'était aussi l'objectif au début, mettre en commun les questions de disciplines qui ne communiquent pas forcément les unes avec les autres pour voir l'ampleur des connaissances sur la situation écologique... Et pour voir que face à ça, il ne se passe pas grand-chose. Il y a bien ce développement durable qui a servi davantage à poursuivre la croissance qu'à véritablement régler les problèmes écologiques.

On avait aussi, tous, en discutant, un sentiment de perte de sens de notre métier qui était lié à l'atomisation de nos conditions et au fait que (c'est une question qui a été évoquée tout à l'heure mais peut-être pas tout à fait jusqu'au bout...) du sens de ce qu'on faisait – ou plutôt : d'absence de sens. Nos métiers deviennent fortement atomisés,

enfin individualisés par le fait qu'on ne partage quasiment pas d'objectifs commun. On fait de la science mais on se demande, finalement, pour quoi faire ? On veut des moyens, mais pour quoi faire, plus de financements mais pour quoi faire... On était donc individuellement face à cette situation d'isolement dans notre travail et la création de l'Atécopol a été un moyen de faire collectif, justement, de retrouver un collectif, de retrouver du commun parce qu'on s'est donné cet objectif de réfléchir aux moyens de faire contribuer la science la résolution du désastre écologique, quitte à remettre en cause éventuellement la science dans ce cadre.

Donc je pense qu'il y a un certain nombre de constats qui nous regroupent et qui conditionnent notre vision de la recherche et donc de son cadrage. On se retrouve, en particulier, sur ce qui peut être donné comme origine du bouleversement écologique (le mot bouleversement est faible) : la compétition, la concurrence, le système de croissance qui détruit, aujourd'hui, avec la précarisation accrue des personnels de la recherche, qui détruit des vies, qui détruit aussi la planète, la surenchère technologique. En s'interrogeant sur les ressorts de cette surenchère technologique, - c'est à dire de l'idée qu'à chaque problème écologique une promesse de solution technologique survient qui permet de ne pas affronter le problème politique, mais de le repousser à plus tard, Eh bien on peut voir que depuis les années 1970 et 1980, le développement durable a été une manière de faire croire que la technique et l'économie allaient régler les problèmes qu'elles créent.

Donc on a ces constats qui sont étayés par un grand nombre d'études, et qui conduisent à une remise en cause de la science ... Pas remise en cause bien sûr de toute la science mais de certaines dimensions structurelle de la science, et en particulier de la compétition qui traverse l'histoire des sciences. On en parle beaucoup ces dernières années avec un accroissement, effectivement, de l'ordre



« néolibéral » disons, qui accroît cette compétition, mais il y a la dimension concurrentielle de la science dès ses origines, au service d'un progrès qui promettait une émancipation vis-à-vis de la nature. Aujourd'hui on aimerait plutôt voir venir une émancipation AVEC la nature, et un cadrage de la recherche pourrait se comprendre en ce sens – mais ce n'est pas la voie prise par le projet de LPPR.

Jérôme Santolini : La compétition c'est intéressant, parce qu'on a inventé un mot dans le domaine scientifique qui est la coopétition, donc une compétition qui se cache mais qui est la même chose. Mais comme on n'est pas très bien avec notre éthique avec cette notion concurrentielle, on l'a masqué sous un autre vocable, celui de la coopétition.

Guillaume Carbou : Je vais développer la critique des sciences, les questionnements profonds que pose la pratique scientifique au sein de l'Atécopol parce qu'on a toute une foulditude d'activités dont une qui nous structure particulièrement, c'est celle de se retourner un peu de manière réflexive sur ce que nous en tant que chercheur, chercheuse, personnel de la recherche, on a à voir avec les bouleversements écologiques en cours.

Il y aurait plein de constats à faire, je vais en citer très rapidement deux ou trois. A un niveau très direct par exemple et peut-être un peu négligeable mais quand même c'est important de le pointer du doigt, il y a que notre impact écologique personnel en tant que chercheur est quatre fois supérieur à celui d'un français moyen. Par exemple, on prend l'avion énormément parce que ça fait aussi partie des logiques d'évaluation de la recherche que de nous pousser à la mobilité. Il y a quelque chose qui est dans le principe même de la recherche qui est celui de l'accumulation de connaissance toujours plus poussée et toujours plus techniques, qui nous impose d'utiliser des technologies toujours plus avancées, de faire tourner des modèles informatiques toujours plus gourmands en énergie qui font que voilà...

on parlait tout à l'heure des labos de physique, le CERN par exemple c'est la consommation annuelle de 24 millions d'habitants... Les laboratoires de biosciences, c'est une consommation astronomique de plastique, donc notre activité même de recherche, alors même qu'on documente les dégradations terribles qui sont posées au système Terre, une partie de notre activité va un à l'encontre de ça, et encore là je le dirai que c'est presque la face la plus visible, la moins intéressante. On peut pousser la critique un peu plus profondément et observer qu'objectivement, dans les facteurs dont parlait Steve, qui sont un peu aux origines des bouleversements écologiques, la science est sinon motrice au moins largement accompagnatrice des développements de l'agriculture industrielle, des montés de l'hypermobilité, des développements du numérique. On a écrit une tribune récemment sur les orientations de la recherche proposée par le CNRS qui sont à la fois la lutte contre les changements climatiques et à la fois le développement du numérique, et on s'est posé la question de savoir si c'était pas nous demander d'être des pompiers pyromanes. C'est à dire que, en l'état actuel des connaissances sur les effets du développement numérique, ce qu'on peut dire c'est que c'est catastrophique en terme environnemental, en termes d'énergie, en termes d'utilisation des ressources d'extractivisme...

Jérôme Santolini : D'une certaine manière il faudrait réguler les programmes de recherche...

Guillaume Carbou : Du coup j'y viens, on est quand même frappé de notre point de vue quand on entend parler de liberté totale pour la recherche ou d'augmentation des moyens, quand on se dit par ailleurs ce qu'on fait avec nos moyens et nos libertés, et bien quelquefois c'est pas terrible. Et pour revenir sur ce qu'a dit madame Pacteau, je crois qu'effectivement le fait qu'on soit des hypers spécialistes dans certains domaines et donc, de fait, des hypers ignorants dans pleins d'autres domaines fait qu'on est peut-être



pas forcément les plus adaptés pour imaginer, comprendre, connaître les impacts futurs des technologies qu'on développe. Donc de ce côté là on serait plutôt favorable, à l'Atécopol, à des moyens de régulation (pas de contrainte parce que ça porte tout un tas de problèmes), des moyens de régulation, citoyens sans doute, même si on est obligés de pointer du doigt une question qui est de dire que vouloir une éducation citoyenne c'est faire l'hypothèse que de la sagesse des foules naîtrait automatiquement une forme de décision idéale... Voilà donc disons que si les citoyens veulent pouvoir continuer à regarder les séries en extra haute définition dans les avions qui volent à la vitesse de la lumière, c'est pas le mieux d'un point de vue écologique.

Jérôme Santolini : Donc cette régulation, c'est une vision un peu particulière du coup, elle s'articulerait d'une certaine manière par rapport à des contraintes écologiques; ce ne serait pas des contraintes politiques ou la contrainte de la demande sociétale d'une certaine manière, la contrainte que vous évoquez c'est une contrainte par rapport à un bilan sur une situation.

Steve Hagimont : Oui mais en le présentant comme ça, ça voudrait dire qu'on est un peu en surplomb et que nous, scientifiques, qui apportons ce bilan de la situation écologique, on vous dit qu'il y a cet impératif, l'impératif écologique, et on vous demande donc de nous suivre. Je crois que ce n'est pas notre perspective et ce que voulait dire Guillaume avec ce principe de régulation. Il s'agit de partager les constats scientifiques, d'en prendre acte, de réfléchir et de délibérer dans un cadre citoyen, sans doute, des pistes que peut emprunter la recherche publique. Nous, personnels de la recherche, on a notre avis, on le donnera mais on ne peut décider seuls...

Jérôme Santolini : Pas une scientocratie en somme...Oui, madame, vous vouliez rebondir...

Marie-George Buffet : Oui parce qu'on parle des citoyens et citoyennes et on dit « on va

prendre leur avis, etc. ». Mais il y a aussi un travail d'éducation populaire qui doit se faire parce que moi mon plus beau souvenir militant c'est le référendum de 2005. Ou on passe sur ce qu'est un référendum, un projet de traité constitutionnel, déjà pour le lire il fallait se lever tôt le matin, et où tous les médias sont unanimes pour dire "faut voter" et puis les gens vont rien comprendre, l'important c'est de voter : "on vous dit qu'il faut voter". Et il a fallu qu'à l'époque, qui étaient encore l'époque des partis de masse (qu'ils ne sont plus aujourd'hui), les syndicats qui étaient encore des syndicats de masse (qu'ils ne sont plus aujourd'hui) fassent un travail d'éducation populaire article par article. On l'a fait, pour que les gens se saisissent du dossier et qu'ainsi ils soient compétents face à tout ce que pouvait déverser les médias. Ils ont acquis une compétence pendant ces quelques mois et à un moment on a senti que l'opinion pouvait se retourner tellement il y avait consensus dans les forces politiques pour le « Oui », mais ils ont tenus parce qu'ils étaient informés, parce qu'ils étaient en compétence sur le projet de traité constitutionnel.

Jérôme Santolini : Donc un savoir émancipateur ?

Marie-George Buffet : Voilà. Donc il faut accompagner ça d'un travail, ce qu'on appelait dans le temps de l'éducation populaire, qui était un très bon terme, mais je pense qu'il faut revenir aussi à cela sinon on n'arrivera pas à avoir cette intervention citoyenne.

Jérôme Santolini : Donc si on veut compter sur l'intervention citoyenne ça doit forcément s'accompagner d'une éducation citoyenne aux sciences, qui est un problème aujourd'hui qu'on voit beaucoup sur la place publique, "l'illiteratie scientifique", enfin un problème d'accès au savoir scientifique, de façon à ce qu'il y a une espèce de continuum entre les préoccupations des chercheurs et celle de citoyens.



Steve Hagimont : Oui c'est-ce qu'on essaye de faire bien que ce soit difficile de mêler les citoyens à la science, car nous avons un grand effort à faire pour rendre accessible des savoirs parfois très pointus ou extrêmement parcellisés. Mais on essaye, cela fait partie de notre mission de service public. C'est une dimension qui apparaît d'ailleurs peu dans les lois, dans quelques petits paragraphes dans les projets de loi, cette dimension de diffusion des connaissances scientifiques. On a déjà une masse de connaissance, peut-être qu'avant de continuer d'accroître ces connaissances, diffusons-les en y mettant du temps et des moyens.

Guillaume Carbou : Et ce qu'on trouve très important, c'est une dimension qui est souvent occultée, même s'ils peuvent mettre un voile pudique dessus... Car quand on parle de programmation de la recherche, on parle d'être utile, de bien commun, d'avoir une vision commune de la recherche, c'est vraiment de la recherche qui réussit mais qu'est-ce qu'on met dedans...? On parle de valeurs, de choix de société, de choix politiques et finalement ce qui semble toujours un peu mis de côté c'est la question qu'on aimerait pouvoir mettre sur la table c'est de dire... ok la recherche pour le bien commun, pour l'intérêt général d'accord mais alors qu'est-ce que c'est, cet intérêt général ? Faisons l'inventaire, collectif et citoyen, de ce qu'on veut, de quel est le monde de demain qu'on veut, avec des caméras de surveillance ou pas...

Jérôme Santolini : Kevin, on va faire la transition sur le sens du métier de chercheur et son activité puisque qu'on dit que ce n'est pas forcément acquérir encore plus de données, il y en a suffisamment qui ne sont pas exploitées, il y a plus de sciences faites non exploitées que de sciences non faites d'une certaine manière. On pourrait plutôt essayer de faire en sorte que cette science soit plus valorisée, pour le coup, au sein de la société civile. Kevin : là on touche le sujet vraiment épineux de savoir comment on fait émerger la définition du bien commun, si on

est tous d'accord sur le constat qu'il faut mettre la science au service du bien commun, qu'il faut faire émerger ça ; c'est pour ça que finalement, dans nos propositions à Sciences Citoyennes, ce dispositif des conventions de citoyens, il est vraiment au coeur de ce qu'on propose, parce qu'après avoir fait un examen critique de beaucoup de dispositifs de participation citoyenne, et bien c'est celui qui nous semble être le plus convaincant. On pourrait faire un référendum, demander à tout le monde son avis, mais si ça ne va pas avec une démarche d'éducation on sait pas quels résultats on va obtenir ...

Du public : Il y a des études qui ont montré que quand les gens ne savent pas de quoi ils parlent, et bien la sagesse des foules fait que ça donne de meilleurs résultats parce qu'il n'y a pas de biais imposés.

Kévin Jean : Si les gens ne savent pas de quoi ils parlent, ils sont aussi sujets à la manipulation !

Jérôme Santolini : Mais on peut expliciter ces biais par un couplage entre l'éducation et la production d'une programmation.

Kévin Jean : Tout à fait ! C'est donc une démarche type conférence de citoyens qui va avec une formation contradictoire pour amener des citoyens à un certain niveau de connaissance, également sur le fonctionnement des sciences. On a des exemples, par exemple une des premières conventions de citoyens qui étaient sur la question climatique, et qui a montré que des citoyens pouvaient finalement opter pour des propositions qui allaient dans le sens d'un bien commun, même à l'encontre de leurs intérêts personnels. Donc il y a vraiment ce dispositif qui est au coeur de notre proposition parce qu'on pense que c'est une des choses les plus prometteuses pour définir ce bien commun.

Chantal Pacteau : Je vais faire une incise comme Marie George-Bufferet, parce que pour moi aussi 2005 ça a été un moment extraordinaire d'intelligence collective, on



partait de très bas, moi j'y comprenais rien... On y est arrivé, on pouvait discuter sur des points extraordinaires et ça a pris quand même six-sept mois nos discussions, plus ! Je sais pas, on n'arrêtait pas, on se rencontrait tous les soirs au bistro pour discuter de tout ça, enfin ça a été extraordinaire et en fait je prendrai une phrase de Pierre Khalfa : "le fait qu'un choix soit fait plutôt qu'un autre, ce n'est jamais indépendant des rapports sociaux". Donc il faut quand même qu'on repolitise ces questions ici, on ne peut pas dire qu'on a assez de données... Je voulais dire une autre chose et je suis très embêté parce qu'étant scientifique dans le domaine dont on parlait et comme spécialiste généraliste, et j'ai fait de l'interdisciplinarité depuis des années donc je suis un petit peu ennuyée, j'aurais aimé qu'il y ait d'autres sciences dont on parle... Mais par exemple pour les questions techniques, je travaille dans un laboratoire qui travaille sur la biodiversité, ça fait vingt ans qu'on discute de, justement, désimpermeabiliser des services rendus par la nature, qu'il faut pas faire ceci cela... Ce n'est pas pour des solutions techniques mais on a un besoin de recherche, par exemple pour savoir quel conglomérat de plante il faut mettre ensemble pour que ça ne donne pas des catastrophes écologiques, comment mettre en oeuvre des solutions...

Jérôme Santolini : Donc un besoin de savoir...

Chantal Pacteau : Un besoin énorme ! C'est invraisemblable ! Parce qu'on peut aussi faire des catastrophes avec de la nature, donc voilà on ne peut pas être écologique juste comme ça.

Jérôme Santolini : Sur la question du métier de chercheur, donc on voit qu'il n'est pas limité finalement à la production de savoir, on rebondira après justement, mais Kevin comme tu avais pris la parole, comment peut on imaginer l'évolution du métier de chercheur aujourd'hui au XXI^e siècle ?

Kévin Jean : Je trouve que les discussions qu'on a eues avec la première table ronde et la deuxième, sont hyper illustratives du fait qu'on a, dans toutes les générations une perte de sens du métier de la recherche, parce qu'on a l'impression que tout le travail qu'on fait ne va pas vers ce vers quoi... et qu'on se baignait d'illusions, peut être, en rentrant dans cette carrière ! Et donc une de nos propositions, c'est vraiment de réintégrer la notion d'intérêt général au coeur du métier de chercheur. Donc, on l'a vu, on n'est pas en fait dans un système qui encourage à faire de nous des personnes, des chercheuses, des chercheurs, qui vont regarder au delà de leur simple objet de recherche. On sait qu'on a un système de recherche qui sélectionne des hypers spécialistes et qui va favoriser des personnes qui seront au plus près de leur objet d'étude et qui ne vont pas forcément prendre le temps de se poser des questions, et donc la réaction à cette perte de sens, on la voit, quelque part, avec la création de nouveaux collectifs type Labos 1 point 5, type Atécopol, qui sont des espaces pour re-questionner plus largement des objets scientifiques, les faire entrer en débat avec la société, se dire « bon bah voilà je suis chercheur dans le numérique et finalement plutôt que de passer 100 % de mon temps à regarder mes codes informatiques, je me pose la question, je vais porter le débat au sein de ma communauté et en dehors pour savoir si ce que je fais va dans le sens de ce qui est souhaitable à l'échelle de la société ». Et donc finalement c'est quelque chose qu'on aimerait voir inscrit dans le code de la recherche, dans les devoirs des métiers de la recherche, un devoir de mise en débat et d'alerte à la fois au sein de la communauté scientifique mais également en dehors, de mise en débat de tous les aspects techniques, scientifiques mais aussi économiques, environnementaux, sociaux, culturels des objets d'étude. Si on prend des sujets de recherche hyper controversés comme ceux de la manipulation génétique, la manipulation du climat avec ce qui nous pend au nez sur les questions de géo-ingénierie, là on voit bien que les enjeux de



ces recherches dépassent largement les seuls chercheurs et qu'il faut qu'il y ait un débat plus large. Donc c'est au monde de la recherche de faire cet effort, de mettre sur la table, en débat, ces questions ; or on n'y est pas encouragé pour l'instant, certains collectifs se monte pour le faire mais il faut que ce soit institutionnalisé, il faut que ce soit reconnu comme un des devoirs des travailleurs de la recherche.

Jérôme Santolini : Ce matin on discutait beaucoup de la notion du temps puisque c'est un petit peu le problème de l'écologie du chercheur, il a beaucoup de choses à faire, trop de choses à faire, et il n'a pas le temps, à tel point que ça peut en fait nuire à la qualité de son travail, le mettre dans des situations aussi de mal-être par rapport au métier lui-même. En disant « je lui rajoute une mission supplémentaire qui est celle de la diffusion des savoirs de la mise en débat des savoirs », en essayant en plus de le faire d'une façon interdisciplinaire inscrits dans un champ politique, social, etc., ça crée une charge supplémentaire sur le chercheur, qui peut déjà ne pas avoir le temps de faire de la recherche, ou de l'enseignement.

Kévin Jean : C'est aussi pour ça qu'il faut l'institutionnaliser ! Pour que ça ne repose pas simplement sur du volontarisme individuel et que ce soit reconnu dans les carrières. Pour que ce temps, on puisse le dégager et que l'institution le reconnaisse comme faisant parti des missions et comme un temps qui est utile et indispensable dans les missions des travailleurs de la recherche.

Jérôme Santolini : Ce ne serait pas le rôle des syndicats, justement, d'essayer de redéfinir par rapport à l'employeur les missions du chercheur aujourd'hui, en essayant justement de valoriser davantage ces autres missions qui sont le transfert de la connaissance, d'organiser le débat publique,... ?

Chantal Pacteau : On le fait depuis très longtemps ! Moi-même, je suis journaliste scientifique depuis 20 ans maintenant. On ne

m'a jamais interdit de le faire, et institutionnellement on est en train de le faire mais il ne faut pas demander à tout le monde de se mettre à faire de la communication, il vaut mieux que certains se taisent...

Jérôme Santolini : Certes, mais ce sont des trajectoires individuelles !

Chantal Pacteau : Donc y on travaille, on le demande pour que ce soit dans les critères d'évaluation ; mais au CNRS c'est particulier, on a le comité national de la recherche scientifique où les dossiers de chercheurs sont regardés, non pas pour donner une bonne note ou une mauvaise note mais pour voir si les recherches peuvent se faire correctement, si il n'y a pas de problème, si au contraire il y en a... Donc tous les deux ans (on est évalué à longueur de temps) les chercheurs sont évalués et maintenant les structures sont évaluées tous les cinq ans, plus toutes les nouvelles évaluations, pour l'ANR, pour ceci, pour cela... Quand on fait un papier dans un journal anglo saxons c'est 90% de rejet, il faut quand même le savoir, donc l'évaluation ça va on connaît. Donc effectivement, nous on demande en tant que chercheur, en étant syndicaliste on a des heures qui sont ...

Jérôme Santolini : Oui, mais par exemple si je passe mon temps à écrire des tribunes pour alerter sur l'urgence climatique et la nécessité de repenser notre métier est-ce que ça je peux le valoriser en tant que chercheur auprès de mon institution ?

Chantal Pacteau : On l'a dans nos missions !

Jérôme Santolini : Ce n'est pas dans le code de la recherche !

Chantal Pacteau : Ceci étant dit, si vous voulez le faire il n'y a personne qui va vous interdire !

Jérôme Santolini : Oui, mais ça c'est un autre aspect ! C'est ce qu'on disait, comment on institutionnalise et on valorise ces activités ?



Chantal Pacteau : C'est-ce qu'on demande pour nos évaluations; dans nos évaluations on a un certain nombre de critères... ensuite on a des sections interdisciplinaire maintenant (on en à 5) où les chercheurs ont obligatoirement plusieurs compétences dans différents domaines et... Mais c'est des choses qu'on demande ! Et qu'on veut ! ...

Marie-George Buffet : Moi, je mesure l'importance des passeurs scientifique, ça veut dire les journalistes scientifiques, mais là si j'ai bien compris on est sur une idée de devoir d'alerte, c'est à dire par rapport aux recherches qui sont effectuées, ou qu'on vous demande d'effectuer, à un moment donné vous estimez qu'il y avait un risque par rapport à l'intérêt général. Alors si on inscrit ce devoir d'alerte dans le code de la recherche en tant que tel, ça a des contreparties aussi, c'est un devoir, donc si ce devoir n'est pas rempli le chercheur ou la chercheuse qui n'a pas rempli ses devoirs est responsable. Donc il faut aller jusqu'au bout, si on l'inscrit dans le code de la recherche, ça devient un devoir et donc il y aura automatiquement des contreparties par rapport aux responsabilités de la personne qui n'aurait pas effectué son devoir d'alerte.

Jérôme Santolini : Il faut donc faire attention au revers de la médaille. On va passer à la question des partenariats, et je te donne la parole Isabelle comme ça tu pourras enchaîner sur la question des partenariats, qui est une extension de la question du sens du métier de chercheurs, avec qui il travaille finalement.

Isabelle Goldringer : Je vais juste commencer par revenir sur le fait que Sud Recherche bien sûr, comme cela été dit soutient que c'est indispensable que les missions et les statuts des personnels de recherche relèvent du service public, que les postes à tous les niveaux soient des postes de fonctionnaire statutaire pour tous les personnels et que le financement de la recherche se fasse de façon majoritaire par un financement récurrent du laboratoire pour assurer la continuité, etc. Et à Sud on

alerte aussi sur les conditions de précarité qui sont une catastrophe d'abord pour les personnes et puis ensuite pour la recherche à plus long terme. Donc après, pour revenir sur ces discussions, peut-être dire, ça a été évoqué à propos de l'évaluation, qu'effectivement il y a les différentes missions des chercheurs qui sont prises en compte dans une évaluation mais actuellement cette évaluation, elle est quand même de plus en plus une évaluation-sanction qui va aussi souvent accorder un certain poids aux indicateurs quantitatifs, ceux dont on a parlé tout à l'heure. A l'INRA c'est fait comme ça, on a différents domaines, on peut contribuer dans tous les domaines mais quand même on vérifie d'abord si on a publié suffisamment dans les revues de rang A de facteur d'impact minimal. Si c'est le cas, après on regarde si en plus on a diffusé, communiqué, enseigné, c'est un plus, mais si les publications manquent, de toute façon ce sera problématique. Donc on observe actuellement une évaluation hiérarchique qui aussi parfois faite "à la chaîne", par des comités scientifiques qui sont pas forcément représentatifs de l'ensemble des personnels de recherche, qui ne sont pas neutres non plus, qui vont dépendre des thématiques de recherche et des disciplines qui ont plus d'influence que d'autres et par des personnes qui ont des positions différentes dans la hiérarchie, et qui aussi ne sont pas toujours équilibrés en termes de genre. Donc l'évaluation actuelle, pour moi, est loin d'être parfaite et ce qu'on demande c'est une évaluation-conseil qui porte sur les travaux, les activités et pas sur les personnes, qui soit déconnectée des sanctions, et qui prendrait en compte beaucoup mieux les recherches à visées sociétale et la diversité des activités. Par ailleurs pour revenir sur cet aspect transfert et éducation populaire, le besoin de transmettre des connaissances dans la société est bien là, mais on peut voir les choses de manière un peu différente. Mettre en débat ce n'est pas forcément aussi top-down que l'approche classique du transfert, on peut aussi reconnaître une pluralité des savoirs. Au lieu de se mettre uniquement



dans la position où les sachants sont les scientifiques et le reste de la société sont des apprenants, penser vraiment qu'il y a un partage des connaissances et que les citoyens dans leur ensemble, qu'ils soient au sein d'associations ou de collectifs, sont porteurs de connaissances et qu'ils peuvent donc participer à la production des connaissances, au travers notamment de la recherche participative.

Jérôme Santolini : Ça fait la transition justement, est-ce que les citoyens peuvent participer à la recherche ? C'était dans l'axe des partenariats, est-ce que les citoyens sont des partenaires des chercheurs pour produire du savoir, pour définir les besoins en savoir ? On en a parlé tout à l'heure, qui est partenaire de cette communauté scientifique pour travailler avec elle à l'ensemble des étapes (la définition de programmes, les enjeux les méthodes, la production de données, etc.) ? Et je vais me tourner vers madame Grenier puisque vous avez une expérience en la matière, les partenariats entre différents types d'acteurs du monde de la recherche...

Anne Grenier : Oui, l'expérience des partenariats, parce que d'abord on a des questions de recherche qui justement se tournent vers différentes formes de partenariat. Je vois celle à laquelle vous faites référence, qui est le dispositif CO3 de recherche participative qu'on a mis en place relativement récemment, même si la réflexion n'est pas si récente que ça finalement ... Notre souci dans la mise en oeuvre de ce dispositif CO3 de recherche participative est justement parti d'une réflexion sur la recherche appliquée et la recherche-action, et comme ça fait un peu le lien avec le débat précédent sur le métier du chercheur. En effet je pense qu'il y a de nouveaux métiers qui voient le jour et notamment du fait des véhicules financiers qui sont proposés, notamment les appels à projets qui font des injonctions très forte sur la pluridisciplinarité, sur l'implication d'entreprises... On a vu se constituer de nouveaux métiers de facilitateur de projets,

de monteurs de projets, qui sont très performants, au sens de rafler les budgets... Mais il y a aussi des passeurs en termes de passeur de savoir et de passeur de questions qui remontent et dans ce rapport, comment passer et comment raccourcir finalement le circuit entre la recherche et l'action, on est parti un peu en tâtonnant de façon réflexive avec un projet de recherche tourné sur des expériences de recherches participatives qui avaient été faites et on a fini par mettre en place le dispositif CO3. CO3 pour "co-construction des connaissances" pour une transition écologique et solidaire, dont on est au deuxième appel à projets.

Jérôme Santolini : Petit disclaimer, Sciences Citoyennes est opérateur, d'une certaine manière, de ce dispositif.

Anne Grenier : Oui, pour assurer l'animation du secrétariat d'un certain nombre d'instances au sein de ce dispositif, qui est parti finalement de là, de la volonté de fédérer un collectif de bailleurs de la recherche mais pas que des bailleurs privés puisqu'il y a quatre fondations plus nous l'ADEME : la fondation de France, la fondation Daniel et Nina Carasso, la fondation Charles Léopold Meyer pour le progrès de l'homme et Agropolis, fondations qui nous ont obligés à réfléchir justement sur comment on finance, on instruit, on partage, on accompagne la ressource participative et quel intérêt on peut y trouver à la fois dans le renouvellement des questions, parce que finalement cette demande sociale auquel tout le monde se confronte, on dit « il faut que la recherche réponde à la demande sociale, il faut que la demande sociale mette en oeuvre les réflexions de la recherche », mais alors comment créer ce lien si ce n'est le plus tôt possible dans la réflexion même des projets... Donc on apprend en marchant, et c'est véritablement un dispositif expérimental qui essaye de se donner les moyens d'avoir une dimension réflexive tout au long du processus, que ce soit au sein de la communauté des bailleurs mais aussi des porteurs du projet, on impose à chaque déposant un co-portage entre des



représentants institutionnels de la recherche et des représentants de la société civile quelle que soit leur... On impose qu'ils soient forcément tournés vers l'intérêt général, c'est un critère clé qui veut dire que 100 % de la recherche doit être publique à la fin. Et puis on impose un accompagnement par un tiers veilleur qui est là à la fois pour aider à monter les projets mais aussi pour avoir cette dimension réflexive au sein même du projet sur la démarche elle-même, et c'est ce que peut apporter la confrontation des savoirs à la fois dans la maturation du projet et dans sa réalisation. Il y a deux temps de projet, il y a des projets qu'on dit émergents, donc on va accompagner les projets pour se constituer, ce qui pose beaucoup de question sur l'appréciation de ces projets notamment quand ils émanent de la société civile très en amont puisqu'on cherche à les accompagner, à les faire monter en compétences, mais finalement on les fait juger par des experts scientifiques qui ne vont pas trouver forcément la qualité scientifique attendue d'un projet, ça pose beaucoup de nouvelles questions ...

Jérôme Santolini : Ca pose la question de l'évaluation aussi, comment l'évaluation s'adapte aussi aux différents types de savoir produits ?

Anne Grenier : Exactement, et comment on évalue différemment différents savoirs au sein d'un même dispositif. Vous savez, les projets émergents sont tous accompagnés sur un an avec une enveloppe forfaitaire de 15 000€, et on accompagne aussi des projets qu'on appelle consolidés par défaut, qui sont simplement des projets de recherche participative, à hauteur de 150 000€ maximum sur trois ans. On en est au deuxième jet de l'appel à projets, la première année on s'est dit « on va faire un appel à projets pour avoir du grain à moudre ». On l'a lancé au mois de juin pour une récolte en septembre, et on a eu 90 projets. On s'est dit "Ouh la la qu'est-ce qu'on fait avec tout ça"... Et puis cette année pareil. Il y a une forte demande et ce qui est intéressant c'est de voir finalement, dans toute cette phase de

dépôt, quand j'étais l'interface de tous ces déposants, le dynamisme, l'effervescence qu'il peut y avoir sur les territoires ou dans les universités même, des collectifs qui se créent, des structures qui se créent, excessivement intéressantes dans ces entre deux entre recherche et action.

Jérôme Santolini : Donc de plus en plus de modalités possibles de la recherche, qui cherchent justement des cadres de financement, d'accompagnement pour émerger et se construire...

Anne Grenier : Oui, et qui saisissent cette opportunité en disant "même si on ne va pas jusqu'au bout du dépôt du dossier ça nous permet, nous, enfin, de trouver un cadre, de trouver les garde-fous et une légitimité et de nous de mettre en visibilité vis-à-vis d'un l'écosystème local ou nationales ou institutionnels ». Parce qu'on a aussi des gens au sein de leurs institution qui ont du mal à faire reconnaître ces nouvelles modalités de recherche. Nouvelles, elles ne sont pas si nouvelles que ça, mais elles semblent toujours nouvelles ! Et en amont, comment asseoir cette légitimité là, ce qui est au coeur aussi de notre réflexion, c'est à dire que nous bien sûr on va leur en donner une enveloppe et un logo...

Jérôme Santolini : Asseoir leur légitimité au sein de la communauté scientifique ?

Anne Grenier : Au sein de la communauté scientifique et dans la pérennité. Nous pour l'instant on a des moyens très limités là dessus mais la question des publications et de la reconnaissance se pose de façon criante, sur comment on publie, où on publie et comment on garde toujours cet équilibre en avançant sur deux pieds de la recherche, de l'action en mêlant les savoirs.

Jérôme Santolini : À Atécopol, vous avez réfléchi justement à d'autres modalités d'actions de recherche, de projets de recherche par rapport aux critiques que vous pouvez faire sur l'écosystème actuel de la recherche. Vous avez réfléchi à d'autres



modalités de recherche et comment vous interagissez ou souhaiteriez interagir avec différents types de partenaires de la société civile, alors pas Total, on imagine, mais d'autres acteurs...?

Steve Hagimont : On revient à cette question du sens et de l'objectif qu'on se donne, donc voilà, ce cadrage citoyen... Mais si Total décide d'aller dans le sens qui serait le résultat d'une convention citoyenne par exemple, il n'y aurait pas de raison qu'on ne s'y associe pas. Bien sûr, on aurait toutes les raisons de douter de la sincérité de la démarche, de réalité de la recherche du bien commun qu'il y a derrière.

Sur le sens de la recherche, et ce à quoi elle peut servir à l'heure du désastre écologique, je repensais simplement à ce rapport de 1972 du club de Rome (je m'éloigne un peu mais on va y revenir), parce qu'il y a un chapitre capital sur les innovations technologiques. Face aux changements globaux, des innovations technologiques pourraient avoir lieu qui apporteraient d'éventuelles solutions. Il n'est pas question de s'en priver. Le rapport est prudent mais il préconise, et ça pourrait être encore le cas aujourd'hui, que le rôle de la recherche soit un rôle social plus général que celui qui se dessine dans la LPPR (c'est-à-dire une recherche au service de l'innovation). Ce rapport disait qu'il faut soumettre à examen les innovations nouvelles qui prétendraient dépasser les limites écologiques de la planète, toutes ces limites qui avaient été identifiées par le club de Rome en 72 (pollutions, démographie, rendements agricoles, réserves fossiles), pour voir quels seraient les effets collatéraux, physiques et sociaux, induits par ces innovations. J'ai la 5G en tête, il n'y a pas eu ce débat et elle est aujourd'hui en train d'être mise en œuvre, on n'a pas eu ce débat sur les effets collatéraux éventuels de cette innovation, de cette nouvelle technologie. Donc quels changements sociaux seraient nécessaires pour que s'installe cette technologie, et si les limites naturelles sont repoussées par cette nouvelle technologie (à l'époque les auteurs avaient en tête le

nucléaire), quelles limites pourraient apparaître ensuite et quelles difficultés affronterions-nous alors? Ne vaudrait-il pas mieux, dès à présent, décider de résoudre le problème écologique en allant vers ce qu'on peut faire : la sobriété. La recherche publique aurait cet immense rôle de diagnostic et de diffusion des moyens de faire ces diagnostics généraux.

Jérôme Santolini : Donc ça veut dire qu'en 72 déjà, la question du savoir produit et de son inscription dans la problématique du climat était posée.

Steve Hagimont : Voilà, climat, pollution et ressources alimentaires, tout était posé et il y avait une idée, d'un partenariat un peu étrange entre sciences et sociétés, où se dessinait un rôle d'évaluation environnementale et sociale des nouvelles technologies.

Guillaume Carbou : Un autre élément qui émerge des réflexions de l'Atécopol et qui amène un autre élément dans la réflexion de Sciences Citoyennes, c'est l'importance du développement scientifique avec les citoyens, mais localement, avec toujours l'idée que d'un point de vue écologique, les déploiements de technologie homogène et globaux risquent toujours de poser un problème, que la réflexion autour de la technologie appropriée n'est pas unique... Il n'y a pas une technologie appropriée dans l'absolu mais des technologies appropriées pour des systèmes territoriaux sociaux, culturels particuliers et que si on devait se retrouver avec un copilotage de la recherche par des assemblées citoyennes, il nous semblerait intéressant que celles-ci aient un ancrage local avec les chercheurs, qui auraient également un ancrage local, qui restent les pieds dans la terre.

Jérôme Santolini : On va conclure... Kevin, le mot de la fin ?

Kévin Jean : Très rapidement, sur cette dernière question qui nous anime, avec qui construire des connaissances ? On a parlé de



recherche participative, qui est bien sûr quelque chose qu'on pousse depuis très longtemps à Sciences Citoyennes, et moi je voudrais juste ajouter que cette question de la recherche, au-delà des savoirs qu'elle est capable d'amener, elle peut être également une réponse à cette question des indicateurs de recherche, du suivi des projets de recherche, dans certains cas de projets de recherche. Quand dans mon domaine, la recherche sur le VIH, on a des partenariats avec des associations de malade qui sont des partenariats dont les deux parties sont extrêmement satisfaits et que ces partenariats durent sur 20 ans bientôt, là on a un indicateur sur le suivi de ce projet de recherche, on a un projet de recherche qui intéresse la société civile, qui intéresse les métiers de la recherche, et qui gagne sur les deux tableaux. Donc ça, ce serait peut-être quelque chose à faire rentrer dans les questions de suivi des programmes de recherche.

FIN TABLE RONDE2

VERBATIM DES INTERVENTIONS

Échanges avec la salle

Conclusion : Jacques Testart, biologiste, ancien chercheur de l'INSERM et membre de Sciences Citoyennes. Je ne voudrais pas que cette matinée s'achève sans qu'on ait parlé un peu plus des propositions de Sciences Citoyennes, en particulier un outil qui est les Conventions de Citoyens. Je voudrais en dire un mot. Ce n'est pas la même chose que la Convention de Macron sur le climat, nous avons produit deux textes pour critiquer cette convention. Nous sommes heureux que ça mature un peu et que l'idée soit reprise mais nous craignons beaucoup des simplifications, donc nous sommes assez critiques sur la méthodologie. Nous avons un projet de proposition de loi depuis 2007 qui normalement aurait dû être repris par le gouvernement pour organiser une Convention de Citoyens puisque nous avons décrit un protocole précis. Tant que ce

protocole ne sera pas porté par une vraie loi, ou mieux dans la constitution nous n'avons pas beaucoup d'espoir que la procédure soit exemplaire

Pour terminer cette matinée, je voudrais revenir sur une parole que j'ai entendu au début, de Loïc Prudhomme, député, qui a dit « j'ai besoin d'une parole sérieuse ». Cela me paraît fondamental. Nos politiques ont besoin d'une parole sérieuse pour prendre leurs dispositions, pour voter des lois, pour voter des budgets. C'est évident, dans nos systèmes de démocratie participative, ça fonctionne comme ça. Qu'est-ce que c'est qu'une parole sérieuse ? Ce n'est pas la parole du chercheur ni des chercheurs. Évidemment ils sont fiables chacun dans leur catégorie mais ils ne sont pas fiables pour exprimer un point de vue qui devrait inspirer le politique pour prendre des décisions. Ils peuvent donner des points de vue techniques, des informations.

C'est pourquoi nous, quand on propose comme outil la Convention de Citoyens c'est parce que la Convention de Citoyens c'est exactement ce qu'il faut pour avoir une parole fiable. Pourquoi une parole fiable ? Parce que c'est une parole informée, informée mieux que ce que dirait un chercheur parce que les citoyens ont entendu plusieurs chercheurs ayant des positions différentes sur le même sujet ? À partir de là ils vont pouvoir formuler un avis. Donc une parole informée d'abord.

Ensuite c'est une parole désintéressée. Les chercheurs ne sont pas désintéressés par rapport à une solution, surtout ceux qui, en général, sont invités par les parlementaires pour porter leur avis sur une nouvelle technologie : c'est évidemment celle qu'ils font dans leur laboratoire qui est la bonne. Donc une parole désintéressée puisque le citoyen n'a pas d'intérêt particulier, il est tiré au sort. Nous n'avons pas parlé du tout du tirage au sort. Or c'est un point fondamental pour désigner des gens qui vont se placer au service du bien commun.



Nous avons évoqué plusieurs fois le bien commun, c'est un peu le serpent de mer. Moi je considère que le bien commun c'est ce que désigne une Convention de Citoyens bien faite. C'est-à-dire que quand les gens ont été bien informés, n'ont pas d'intérêt particulier à défendre, ils vont aller vers le bien commun d'autant que se développe dans ces procédures, comme dans les jurys citoyens en cour d'assises, comme chaque fois que vous mettez un groupe de personnes tirés au sort pour résoudre un problème, il se développe de l'intelligence collective. Mais il se développe aussi de l'empathie, une espèce de générosité vis-à-vis des autres et ça c'est fondamental pour prévoir l'avenir dans les situations difficiles où nous sommes.

C'est pourquoi la Convention de Citoyens ce n'est pas un outil banal, c'est un outil exceptionnel qu'il faut prendre en considération.